



Guide **2024** de pêche

76

Fédération de SEINE-MARITIME
pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique



GÉNÉRATION
PÊCHE

www.peche76.fr



91 départements à portée de ligne pour 110 €

LA FÉDÉRATION de SEINE-MARITIME pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique adhère à l'**UNION RÉCIPROCITAIRE DU NORD EST (URNE)**, réciprocité conclue entre 16 départements du Nord Est de la France, suivie en cela par 17 Associations de pêche seinomarines (voir liste ci-dessous).



91 départements à portée de ligne pour 110 €

Votre carte InterFédérale vous permettra également de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents à l'Union Réciprocitaires du Nord Est (URNE), au Club Halieutique (CHI) et à l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)

LES 17 ASSOCIATIONS RÉCIPROCITAIRES

L'Amicale des Pêcheurs Sottevillais, Aumale, l'Austreberthe et le Cailly, la Basse Bresle, la Belle Gaule de Rouen, Dieppe, la Durdent, le Gardon Traiton, Gravenchon, Incheville, la Lézarde, Lillebonne, le Pêcheur Eaulnais, le Pêcheur Saint Saënnais, la Truite Cauchoise, la Truite Gournaisienne, la Truite Yerroise.

(Voir la carte de localisation des AAPPMA pages 26 et 27)

Comment adhérer à l'URNE ?

Il vous suffit de vous procurer la carte de **pêche InterFédérale à 110 €**, en vente chez votre dépositaire ou sur internet www.cartedepeche.fr

A noter : la réciprocité de l'URNE est gratuite pour les détenteurs d'une carte de pêche : découverte moins de 12 ans, personne mineure, découverte femme, hebdomadaire, délivrée par une AAPPMA réciprocitaires.



UNE QUESTION ?

N'hésitez pas à contacter votre Fédération au **02 35 62 01 55**, votre association de pêche locale ou vous rendre sur le site de la réciprocité www.urne-peche.fr

Sommaire

4 Le mot du Président

LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

- | | | | |
|------------|----------------------------------|--------------|---------------------------------|
| 5 | Une équipe à votre service | 11 | La carte de pêche |
| 6-7 | Les missions de votre Fédération | 12-15 | Les parcours fédéraux |
| 8 | Le domaine piscicole | 16 | Les poissons d'eau douce |
| 9 | Les spécificités départementales | 17 | Localisation Hébergements pêche |
| 10 | La réglementation | | |

LES AAPPMA

- | | | | |
|--------------|-----------------------------------|-----------|------------------------|
| 18 | Amicale des Pêcheurs Sottevillais | 35 | Incheville |
| 19 | Aumale | 36 | Lézarde |
| 20-21 | Austreberthe et Cailly | 37 | Lillebonne |
| 22 | Basse Bresle | 38 | Longroy |
| 23 | Belle Gaule de Rouen | 39 | Monchaux-Ansennes |
| 24-25 | Dieppe et des environs | 40 | Pêcheur Brayon |
| 26-27 | Localisation des parcours | 41 | Pêcheur Eaulnais |
| 28 | Durdent | 42 | Pêcheur Saint-Saennais |
| 29 | Gardon Traiton | 43 | Truite Brayonne |
| 31 | Gaule Blangeoise | 44 | Truite Cauchoise |
| 32 | Gaule Nesloise | 45 | Truite Gournaisienne |
| 34 | Gravenchon | 46 | Truite Yerroise |

Les plus grands soins ont été apportés à la réalisation de ce guide. Toutefois, nous déclinons toute responsabilité pour les erreurs et omissions. Toute reproduction des plans est strictement interdite. Édition 2024. Crédits photos : FD76, FNPf, L. MADELON, C. Raimbourg, S. Forgeois, EPTB Bresle, GIP Seine-Aval, P. Paalvast, J. Pellerin, J-M. Leboucher, Préventix AI, D. Leclerc, AAPPMA de Lillebonne, L. Camenisch, B. Enrici, F. Alexandre, AAPPMA La Truite Yerroise, I. Mirkovic, SIBV Varenne, Bernard de Metz. Conception / Réalisation : Idesprit - www.idesprit.com - 06 76 66 70 06.



Le mot du Président



Amis(es) pêcheurs (euses),

La saison 2023 a été très riche en manifestations durant lesquelles toutes les techniques et les modes de pêche ont été représentés : carpe (enduros), migrateurs, carnassiers (challenges), mouche, street fishing en Seine, en floats tubes... La Fédération a organisé la Fête de la Pêche, qui fût une belle réussite, où un nombre important d'exposants ont été mobilisés (AAPPMA, producteurs locaux...).

Elle a également participé à la journée Migrateurs en partenariat avec l'association SEINORMIGR.

Toutes ces manifestations sont peut-être à l'origine de l'augmentation des effectifs pour la troisième année consécutive, dont nous pouvons être fiers :

- Plus 2,11 % cartes personnes majeures, + 20 % cartes jeunes et découvertes, + 3,64 % toutes cartes confondues. Nous avons passé la barre des 9 000 adhérents, 9 237 très exactement !

Le territoire mis à la disposition de nos adhérents par la Fédération ne cesse de croître. La Fondation des pêcheurs a acquis 27 hectares de zones humides à Arques-la-Bataille grâce aux « Fonds verts », de l'État, avec un apport de 80 % du coût total de l'acquisition et une aide financière de la Fédération. La Fédération devient, par le biais d'une convention conclue avec la Fondation des Pêcheurs, **le Gestionnaire** de l'ensemble du territoire : 2 150 mètres de berges de rivières et 9 hectares d'étangs.

Elle mettra bien entendu l'ensemble de ce territoire à la disposition de tous ses adhérents.

Mais toutes ces bonnes nouvelles ne doivent pas nous faire oublier les attaques que subissent au quotidien nos milieux aquatiques : pollutions émanant des industries, des stations d'épurations, des particuliers, de l'agriculture, accidentelles où pas d'ailleurs !

N'oublions pas l'érosion des sols qui porte atteinte aux zones de reproduction et qui provoque le colmatage de nos rivières. Une vaste opération sera menée par la Fédération pour répertorier les zones qui posent problèmes, un suivi sera réalisé, et pour finir par une opération de décolmatage.

C'est un projet de longue haleine auquel nous associerons bien entendu nos AAPPMA seinomarines.

Toutes ces avancées sont le fruit d'un travail acharné et constant !

Bien entendu nous poursuivrons sur cette lancée pour 2024, avec entre autres un beau projet ambitieux qui nous tient particulièrement à cœur : « la construction de la Maison de la Pêche et de l'Eau », à Belleville-en-Caux.

Et nous continuerons :

- à promouvoir la pêche au travers différentes manifestations (la semaine de l'eau, le festival animalier, la fête de la pêche et de la chasse...);
- à rester vigilants sur toutes les attaques portées à nos milieux aquatiques. La Fédération se portera partie civile autant de fois que nécessaire ;
- à nous impliquer fortement dans la restauration des continuités écologiques pour restaurer et désenclaver les zones de production.

Voilà Amis(es) pêcheurs (euses), succinctement résumées, les actions en faveur de la protection et la préservation de notre milieu naturel, de sa faune piscicole et du développement du loisir pêche, réalisées par VOTRE Fédération, auxquelles vous contribuez financièrement par vos adhésions. Soyez-en vivement remerciés (ées) !

Au plaisir de vous rencontrer au bord de l'eau en 2024 !

**Halieutiquement vôtre !
Bruno Valet**

Une équipe à votre service

LE BUREAU

Président : Bruno VALET

Vice-présidents : Maurice MAINE,
Nicolas SELLIER

Trésorier : Christian BOUTEILLER

Trésorier adjoint : Laurent CAMENISCH

Secrétaire : Gilbert RENAUDIE

Administrateur délégué : Alain COIGNARD

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fabrice ALEXANDRE, Stevy BRIERE,
Willy CHALUMEAU, Pierre CRETENET,
Denis DUFILS, Jacques ELIE,
Jacky VIGNAUD

LES COMMISSIONS

Commission « Parcours fédéraux et réglementation générale »

Domaine d'intervention et de réflexion :
Réglementation générale, gestion des gardes fédéraux, conseils aux AAPPMA, baux de pêche, relation avec OFB, DDTM, AFFMAR, gestion cormorans.

Responsable : Denis DUFILS.

Membres : Jacky Vignaud, Alain Coignard,
Christian Bouteiller, Bruno Valet.

Commission « Prospective budgétaire »

Domaine d'intervention et de réflexion :
Budget prévisionnel, suivi budgétaire, comptabilité analytique, analyse des comptes de la pisciculture.

Responsable : Maurice Maine.

Membres : Christian BOUTEILLER, Laurent Camenisch, Bruno Valet, Gilbert Renaudie, Alain Coignard, Nicolas Sellier.

Commission « Pisciculture »

Domaine d'intervention et de réflexion :
Fonctionnement de la pisciculture.

Responsable : Alain Coignard.

Membres : Pierre Cretenet, Jacques Elie,
Jacky Vignaud, Fabrice Alexandre, Stevy Brière, Willy Chalumeau.

Commission « communication et développement du loisir pêche »

Domaine d'intervention et de réflexion :
Etudes et réalisation des supports de communication, prospective de développement.

Responsable : Gilbert Renaudie.

Membres : Bruno Valet, Maurice Maine,
Nicolas Sellier, Vesna Petkovski, Jean-Philippe Hanchard, Ivan Mirkovic, Pierre Cretenet.

FÉDÉRATION DE SEINE-MARITIME POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

11 Cours Clemenceau, 76100 ROUEN
Tél. : 02 35 62 01 55
Courriel : fede76.peche@wanadoo.fr
Site Internet : www.peche76.fr



Les missions de votre Fédération

Conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901, la Fédération de Seine-Maritime est une association pour la pêche et la protection du milieu aquatique chargée de par la loi, de missions d'intérêt général, elle a le caractère d'un établissement d'utilité publique. La Fédération est agréée au titre de l'article L. 141.1 du code de l'environnement relatif à la protection de la nature et de l'environnement. Ses missions consistent à :

La défense des milieux aquatiques :

- lutter contre la pollution des eaux,
- participer à la police de la pêche,
- contribuer aux actions de restauration des milieux aquatiques.

La mise en valeur piscicole :

- établir un plan départemental de protection et de gestion piscicole,
- effectuer tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole.

La promotion de la pêche :

- participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche,
- mener des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques.

Concrètement, voici comment se traduisent ces missions sur le terrain :

LA DÉFENSE DES MILIEUX AQUATIQUES

La Fédération peut se constituer partie civile ou engager des instances devant les tribunaux de l'ordre judiciaire ou administratif conformément à l'article L 141.1 du code de l'environnement. C'est ce qu'elle fait systématiquement lorsque des procès-verbaux sont dressés au titre de la police de la pêche. Elle peut être amenée à transiger ou à ester en justice devant les tribunaux si elle est confrontée à des pollueurs récidivistes.

LA MISE EN VALEUR PISCICOLE

- La Fédération a réalisé un Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des Ressources piscicoles de Seine-Maritime (PDPG 76) qui vise à maintenir des populations de poissons équilibrées dans un milieu préservé.
- Elle a également rédigé le Document d'Objetifs Natura 2000 du bassin versant de l'Arques. Cette étude permet de connaître de façon précise l'état de l'écosystème aquatique (lits mineurs, chevelu permanent et berges de la Varenne, l'Eaulne et la Béthune) du bassin de

l'Arques en s'attachant notamment à la mise en évidence des habitats du chabot, des lamproies de planer / fluviatile / marine, du saumon atlantique et de l'écrevisse à pattes blanches ainsi que des habitats de rivière.

- Elle a aménagé une frayère à brochet en Seine afin de permettre à cette espèce de reconquérir ce fleuve.

- Elle s'implique fortement dans la restauration des continuités écologiques pour restaurer et désenclaver les zones de production.

La Fédération intervient sur des travaux de restauration de la continuité écologique lorsqu'il y a des points de blocage, comme facilitateur. Dans ce domaine, l'intervention de la fédération s'inscrit dans une approche partenariale et les objectifs poursuivis, en plus de rétablir les continuités écologiques, visent principalement à :

- s'inspirer des modèles naturels pour laisser la rivière exprimer sa dynamique sur des linéaires importants et favoriser le développement de nouvelles surfaces de transition entre les milieux terrestres et aquatiques,
- permettre à l'écosystème d'évoluer comme s'il n'avait jamais été perturbé. Selon les opportunités et les nécessités, des espaces de libertés sont restaurés et sanctuarisés ;

Les missions de votre Fédération

- rendre compatible usages, protection des biens et des personnes, mémoire du patrimoine et reconquête des milieux aquatiques. Les obligations d'entretien, couteuses et non durables, seront supprimées dans la mesure du possible.

Il s'agit ici de répondre conjointement aux enjeux des politiques de l'eau et de la biodiversité en participant activement à l'atteinte du bon état écologique, imposée par la directive cadre européenne sur l'eau et à la mise en œuvre des stratégies régionale et nationale pour la biodiversité.

LA PROMOTION DU LOISIR PÊCHE ET L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

PARTENARIAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

La Fédération et l'Education Nationale entretiennent un partenariat fort depuis de nombreuses années. Ils mettent au point différents projets pédagogiques ensemble depuis 2010 (chercheurs d'eaux, vigiplastique, projet objectif ...). Depuis 2018 un centre pilote d'éducation aux sciences a été mis au point avec deux nouveaux partenaires la faculté Rouen-Normandie et la fondation la main à la pâte.

LES ÉCOL'EAUX OU LES CLASSES D'EAU

• La Fédération sensibilise des scolaires à l'environnement au travers des Écol'eaux ou des Classes d'Eau. Pour ce faire, elle a réalisé un programme de sensibilisation à l'environnement, adapté aux jeunes publics, validé par l'Education Nationale.

LES ATELIERS PÊCHE NATURE

• Les Ateliers Pêche Nature, validés par le président de la Fédération et mis en place par des AAPPMA, forment des jeunes à la connaissance et à la préservation des milieux aquatiques et à l'écocitoyenneté.

LA PAGE FACEBOOK

• La fédération de pêche de la Seine-Maritime a sa page facebook. Aimez-la et suivez-nous au quotidien.

LES HÉBERGEMENTS PÊCHE

La Fédération a labellisé des hébergements pêche : gîtes, chambres d'hôtes... selon une charte nationale établie par la FNPF (voir page 17).

PUBLICATION D'UNE REVUE ANNUELLE

• Elle publie également une revue annuelle qui retrace ses activités.

FÊTE DE LA PÊCHE

• Elle organise le premier dimanche de juin la fête de la pêche. Il s'agit du seul jour de l'année où il est autorisé de pêcher sans carte, donc gratuitement **sur les sites désignés par les AAPPMA ou la Fédération**. Autant en profiter pour découvrir ce loisir de pleine nature !

LA PISCICULTURE FÉDÉRALE

La Fédération gère une **pisciculture spécialisée en truite fario** qui est ouverte à tous les gestionnaires de parcours de pêche: AAPPMA, collectivités locales ou particuliers, désirant conforter les peuplements piscicoles pour favoriser l'activité halieutique sur leurs propres lots de pêche. Toutes les classes d'âge peuvent être disponibles **en fonction bien entendu de l'époque de l'année et des disponibilités du moment** : depuis les alevins à résorption de vésicule, truitelles de printemps, d'été ou d'automne pour le repeuplement de fond, jusqu'aux truites de taille supérieure à la taille légale de capture voire des spécimens beaucoup plus imposants pour les rempoissonnements.

La pisciculture fédérale apporte de solides garanties sanitaires puisqu'elle détient l'agrément sanitaire communautaire, par décision de la commission européenne en date du 12 juin 2003.

La certification « **indemne des maladies virales SHV et NHI** » résulte d'un protocole de qualification, qui a duré 5 ans, portant sur l'analyse virologique de plus de 1000 sujets.

SEINORMIGR

La Fédération adhère à l'association SEINORMIGR qui a pour objet de contribuer, par tous moyens à sa disposition, à la restauration, à la protection, à la gestion et au développement des populations de poissons migrateurs, en particulier par la réhabilitation des milieux aquatiques des cours d'eau du Bassin Seine-Normandie. Son siège est fixé dans les locaux de la Fédération de pêche de la Seine-Maritime :

11 Cours Clemenceau, 76100 Rouen

Tél. : 02 35 62 01 55

Courriel : seinormigr@gmail.com



Le domaine piscicole

Truites, saumons, truites de mer, brochets, carpes, perches, gardons, anguilles, tanches... vous attendent sur les parcours des différentes Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de notre département.

Le département de Seine-Maritime se situe en Haute-Normandie baigné par les eaux de la Manche et en rive droite de l'estuaire de la Seine. Il a une surface de 6 275 km² et est limitrophe à 3 départements : l'Eure (27), l'Oise (60), et la Somme (80). Malgré des reliefs peu élevés (< 300 m), la Seine-Maritime est très vallonnée. Sur sa façade nord, elle présente 150 km de littoral et quelques stations balnéaires et touristiques réputées (Etretat, Veules-les-Roses, Dieppe...) avec un climat océanique marqué (doux et humide).

La Seine-Maritime est sillonnée par 1 500 km de rivières, toutes classées en 1^{ère} catégorie piscicole, 120 km de fleuve Seine classé en 2^{ème} catégorie, et plus de 400 hectares de plans d'eau.

LA SEINE ET SES AFFLUENTS

La Seine est un fleuve, long de 776 kilomètres, qui coule dans le bassin parisien et arrose notamment Troyes, Paris, Rouen et Le Havre. Ce fleuve de 2^{ème} catégorie domaine public, retiendra votre attention sur sa diversité piscicole, la taille de ses poissons et la beauté de ses méandres. Dans ces lieux règnent les carnassiers comme le brochet, la perche ou le sandre. Attention, les silures ne sont jamais très loin. Une population de grands salmonidés migrateurs peuple également les eaux du fleuve de mai à septembre. Enfin les amateurs de carpes ne seront pas déçus avec des poissons records pris chaque année.

LES FLEUVES CÔTIERS

Les fleuves côtiers sont au nombre de 9 : la Valmont, la Durdent, la Veules, le Dun, la Saâne, la Scie, l'Arques (composé de l'Eaulne, la Béthune et la Varenne), l'Yères et la Bresle. Tous ces fleuves côtiers ainsi que leurs affluents sont classés en 1^{ère} catégorie piscicole, domaine de la fario, mais aussi de la truite de mer et du saumon atlantique (cf. réglementation).



LES PLANS D'EAU

Les AAPPMA possèdent le droit de pêche sur de nombreux plans d'eau bien répartis sur le département. Ils sont peuplés de poissons blancs et de carnassiers. Par ailleurs la Fédération a acquis, 53 hectares d'étangs répartis sur plus de 25 plans d'eau situés sur la commune de Saint-Aubin-le-Cauf. Aujourd'hui ce lieu de pêche incontournable est reconnu comme la demeure principale de maître Esox (brochet) dans le département.



Les spécificités départementales

LES SAUMONS ATLANTIQUES ET LES TRUITES DE MER

Les affluents normands constituent des milieux particulièrement bien adaptés à la reproduction et au développement des juvéniles de truites de mer, mais aussi de saumons. La Seine-Maritime est un des départements où **les remontées de truites de mer sont les plus importantes nationalement et de nombreux saumons sont pris** par la même occasion. Ces espèces peuvent être aussi capturées sur l'ensemble des fleuves côtiers du département, ainsi que sur la Seine et ses affluents. Attention tous les saumons capturés dans les bassins autres que la Bresle et l'Arques doivent être remis à l'eau avec précaution. Pour le nombre de captures autorisé se référer à l'avis annuel.



PÊCHE A LA MOUCHE

La Seine-Maritime possède de nombreux cours d'eau favorables à la pêche à la mouche, dans des milieux encore naturels et agréables. La plupart des AAPPMA départementales présentent des **parcours spécifiques « mouche »** avec parfois l'obligation de pêche en "No-kill" ou des tailles de captures plus restrictives que sur les autres parcours. La Fédération dispose d'un réservoir Mouche situé sur les étangs fédéraux du Petit Launay, à Saint-Aubin-le-Cauf, il se compose d'un plan d'eau d'environ 2 ha et d'un parcours rivière de 500 m (voir parcours fédéraux p. 12 et 13).

PÊCHE DE LA CARPE DE NUIT

La pêche de la carpe à toute heure est autorisée dans les parties de la Seine et les plans d'eau suivants :

Seine - Domaine public fluvial

- **Du PK 260,000 au PK 283,000 :**
Service Maritime, 3^{ème} Section,
- **du PK 225,000 au PK 242,000 :**
Service de la Navigation de la Seine, 4^{ème} Section,
- **du PK 217,000 au PK 225,000 :**
Service de Navigation de la Seine de Paris.

Plans d'eau - Domaine privé

- **AAPPMA La Truite Cauchoise**
- Étang du « Nid de Verdier » au lieu-dit « près de Saint-Valery » (3 ha) à Fécamp.
- **AAPPMA de Monchaux-Ansennes**
- Étang de l'Épinoy (4 ha) au lieu-dit de « l'Épinoy » à Monchaux-Soreng.
- **AAPPMA La Truite Brayonne**
- Étang de « l'Épinay » (0,6 ha) à Forges-les-Eaux.
- Étang de « l'Andelle » à Forges-les-Eaux.
- **AAPPMA de Dieppe et des environs**
- Étang appartenant à l'association (6ha) sur la commune de Saint-Aubin-le-Cauf.
- **AAPPMA La Belle Gaule de Rouen et de Normandie**
- Étang de Saint-Hellier dit « Le Haricot ».
- Étang de Tourville-la-Rivière dit « Le Clos Bâtard ».
- **AAPPMA La Gaule Blangeoise**
- Plans d'eau à Blangy-sur-Bresle dénommés n°1 (1 ha), n°2 (6 ha), n°3 (1,2 ha), n°4 (7 ha).



La réglementation

(Arrêté permanent modifié du 21 décembre 2005, de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2006 modifié et du décret n° 2010-243 du 10 mars 2010)

PERIODES D'OUVERTURE

- **Dans les eaux de 1^{ère} catégorie**
Du deuxième samedi de mars au troisième dimanche de septembre.
- **Dans les eaux de 2^{ème} catégorie**
du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Ouvertures spécifiques

- **Trites de mer et saumons** : se référer à l'annuel.
- **Brochet** : l'ouverture de la pêche du brochet a lieu le dernier samedi d'avril.

OBSERVATIONS

- **Saumon franc ou saumon de montée**
La pêche peut être pratiquée que sur les parties de cours d'eau classées comme cours d'eau à saumon et en ayant acquitté la CPMA «Migrateurs». Toute prise doit faire l'objet d'une déclaration de capture, dans la limite du TAC (total autorisé de captures).
- **Truite de mer**
La pêche peut être pratiquée que sur les parties de cours d'eau classées comme cours d'eau à truite de mer et en ayant acquitté la CPMA « Migrateurs ». Le nombre de captures est limité à 2 par pêcheur et par jour.

• Brochet

En 1^{ère} catégorie :

Tout brochet capturé du 2^{ème} samedi de mars à l'ouverture de sa pêche en 2^{ème} catégorie devra être immédiatement remis à l'eau.

En 2^{ème} catégorie :

Il est rappelé que pendant la période d'interdiction spécifique en 2^{ème} catégorie, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, à la cuillère et autres leurres susceptibles de capturer le brochet de manière non accidentelle, est interdite dans la Seine et tous les plans d'eau.

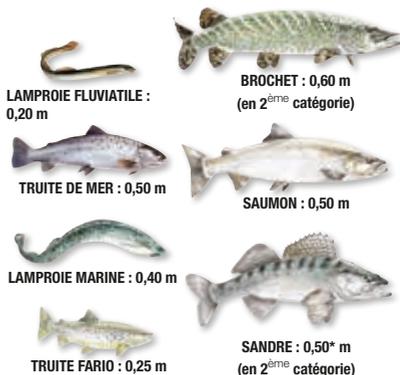
DISPOSITIONS DIVERSES

- Le nombre de captures de salmonidés (toutes espèces confondues) autres que le saumon et la truite de mer autorisé par pêcheur et par jour est fixé à cinq.
- Dans les eaux de 1^{ère} catégorie, le nombre de lignes autorisé est fixé à une par pêcheur ; la ligne doit être montée sur canne et disposée à proximité du pêcheur.
- Dans les cours d'eau de 2^{ème} catégorie le quota de sandres, brochets et black-bass est fixé à 3 spécimens, dont 2 brochets maximum.
- Dans les eaux de 2^{ème} catégorie, le nombre de lignes autorisé est fixé à quatre par pêcheur sauf pour le port autonome de Rouen où il est fixé à une seule.
- La pêche ne peut s'exercer plus d'1/2 heure avant le lever du soleil, ni plus d'1/2 heure après son coucher en 1^{ère} comme en 2^{ème} catégorie.

Toutefois :

- La pêche de la truite de mer est autorisée jusqu'à deux heures après le coucher du soleil (référence heure parisienne) sur l'ensemble des parties de cours d'eau classées à truite de mer.
- La pêche de la carpe est autorisée à toute heure uniquement sur les plans d'eau ou parties de la Seine définis spécifiquement par arrêté préfectoral (cf. page 9).

TAILLES MINIMALES DE CAPTURE



Il est néanmoins vivement conseillé de se renseigner sur le règlement intérieur applicable à chaque AAPPMA.

La carte de pêche

Rappel : Toute personne qui se livre à l'exercice de la pêche dans les eaux libres doit justifier de sa qualité de membre d'une AAPPMA et acquitter une taxe appelée cotisation pêche et milieu aquatique (CPMA).

LES COTISATIONS PÊCHE ET MILIEU AQUATIQUE

Pour les personnes majeures

Vous devez être titulaire d'une carte annuelle « Personne majeure », qui vous donne le droit de pêcher en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, du 1^{er} janvier au 31 décembre, avec tous les modes de pêche, sur les lots de l'association à laquelle vous adhérez.

Pour les personnes mineures de 12 à 18 ans au 1^{er} janvier de l'année

Vous devez être titulaire d'une carte annuelle « Personne mineure », qui vous donne le droit de pêcher en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie avec tous les modes de pêche.

Pour les jeunes de moins de 12 ans

Vous devez être titulaire d'une carte de pêche « Découverte » annuelle qui vous donne le droit de pêcher en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, avec tous les modes de pêche autorisés.

Pour les femmes

Vous devez être titulaire d'une carte de pêche promotionnelle « Découverte femme » qui vous donne le droit de pêcher à 1 ligne en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, avec tous les modes de pêche autorisés.

Pour les personnes qui pêchent occasionnellement :

1 - La carte journalière

Vous pouvez prendre une carte de pêche « Journalière » disponible à compter du 1^{er} janvier au 31 décembre, et qui vous donne le droit de pêcher en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, avec tous les modes de pêche autorisés.

2 - La carte hebdomadaire

Vous pouvez prendre une carte de pêche « Hebdomadaire » valable 7 jours consécutifs, du 1^{er} janvier au 31 décembre en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, avec tous les modes de pêche autorisés.

Pour les pêcheurs de migrants

Vous devez vous acquitter d'un supplément CPMA « Migrants » pour la pêche du saumon, de la truite de mer sur les rivières classées comme cours d'eau à saumons et/ou truites de mer, et suivant la période où la pêche est autorisée.

POUR ADHÉRER À L'URNE (se référer à la page 2)

Vous devez être titulaire de la carte InterFédérale à 110 € pour pêcher sur les parcours des 17 associations de pêche séinomarines adhérentes à l'URNE, sur les parcours fédéraux et dans les 91 départements réciprocitaires adhérents à l'URNE, au CHI et à l'EHGO.



cartedepeche.fr

Les parcours fédéraux

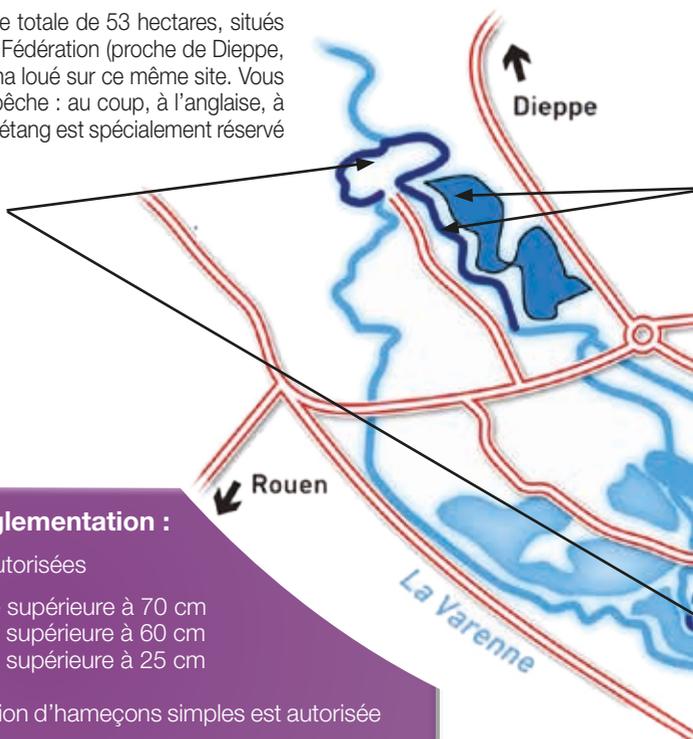
La Fédération propose à tous les pêcheurs en possession d'une carte InterFédérale de pêcher gratuitement sur la totalité de ses parcours fédéraux (hors parcours optionnels), formés de 6 km de rivière et 505 ha de plans d'eau. Les titulaires d'une carte non réciprocaire devront s'acquitter d'un supplément à 20 € (hors parcours optionnels et Poses).

Les étangs du Petit Launay

Ce sont 25 étangs pour une superficie totale de 53 hectares, situés à Saint-Aubin-le-Cauf, propriété de la Fédération (proche de Dieppe, 60 km de Rouen), et un étang de 18 ha loué sur ce même site. Vous pourrez pratiquer plusieurs types de pêche : au coup, à l'anglaise, à la mouche (un réservoir), à la truite (un étang est spécialement réservé à cet effet), aux carnassiers.

Les parcours « Migrateurs »

La Fédération dispose de deux parcours fréquentés par le saumon et la truite de mer un de 1 200 m à Arques-la-Bataille (à proximité de la maison de retraite) et l'autre de 1 300 m le long de l'étang de la Voile et de la Varenne.



Quelques points sur la réglementation :

Nombre et taille des captures autorisées

- Brochet : 1 par jour d'une taille supérieure à 70 cm
- Sandre : 1 par jour d'une taille supérieure à 60 cm
- Truites : 5 par jour d'une taille supérieure à 25 cm

Pêche aux vifs : Seule l'utilisation d'hameçons simples est autorisée pour la pêche au vif

CONDITIONS À REMPLIR POUR ACCÉDER AUX PARCOURS FÉDÉRAUX (hors parcours optionnels)

- Être en possession de la carte InterFédérale à 110 €.
- Ou
- d'une carte d'une AAPPMA réciprocaire munie de la vignette URNE ou EHGO ou CHI.
- Ou
- ou d'une carte non réciprocaire avec une option à 20 €

Sont dispensés de la carte InterFédérale les titulaires d'une carte de pêche : découverte moins de 12 ans, personne mineure, découverte femme, journalière et hebdomadaire délivrée par une AAPPMA réciprocaire.

Les parcours fédéraux

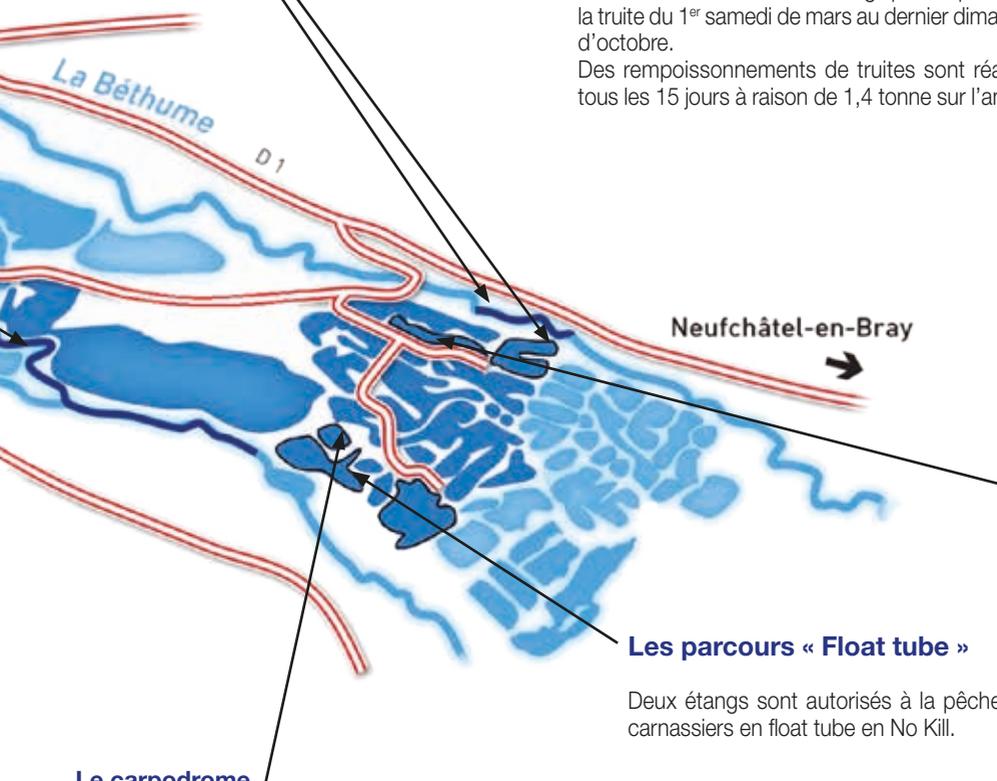
Le parcours « Mouche » fédéral

Il se compose d'un plan d'eau d'environ 2 hectares et d'un parcours rivière de 500 m. Vous devez vous procurer une carte optionnelle parcours « Mouche » journalière ou annuelle/majeur ou mineur.

Les plans d'eau « MOUCHE », « FLOAT TUBE » et « CARPODROME ont obtenu le label parcours « Passion » délivré par la Fédération Nationale de la Pêche en France et la Protection du Milieu Aquatique.



Les parcours fédéraux d'Arques-la-Bataille" (page 15)



Les parcours "truite"

La fédération réserve deux étangs pour la pêche de la truite du 1^{er} samedi de mars au dernier dimanche d'octobre.

Des rempoissonnements de truites sont réalisés tous les 15 jours à raison de 1,4 tonne sur l'année.

Les parcours « Float tube »

Deux étangs sont autorisés à la pêche des carnassiers en float tube en No Kill.

Le carpodrome

Pour satisfaire une frange de nos adhérents la fédération a aménagé un carpodrome d'une superficie d'environ 1 hectare, empoissonné avec 1,5 tonne de carpes. Seule la pêche à la grande canne est autorisée.

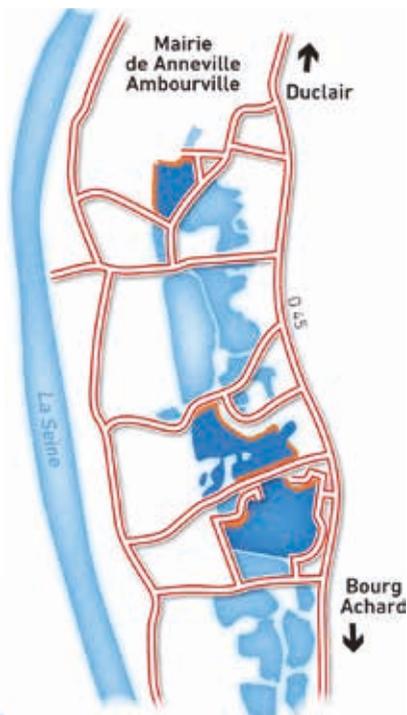
Les parcours fédéraux

Les étangs d'Anneville-Ambourville

La Fédération a conclu un accord avec la Commune et l'Amicale des Pêcheurs d'Anneville-Ambourville afin que tout détenteur d'une carte de pêche Interfédérale puisse pêcher sur ces plans d'eau, situés dans une des boucles de la Seine au milieu du magnifique bocage normand. Pêche en embarcation interdite, float tube compris.

Option carpe de nuit 30 €

— Linaire de Pêche



Les étangs de Léry-Poses

La Fédération a conclu avec le Syndicat Mixte de la Base de Plein Air et de Loisirs de Léry-Poses et la Fédération de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, une convention pour l'activité pêche sur le lac des Deux Amants et le lac du Mesnil. Ces étangs d'une superficie de plus de 400 ha sont situés à 25 kilomètres de Rouen dans le département de l'Eure. Pêche en bateau autorisée avec moteur électrique.

— Linaire de pêche

■ Pêche en embarcation interdite



- Attention les zones de réserve peuvent évoluer dans l'année (contacter la fédération ou la base de loisirs)
- Pour 2024 une fenêtre de capture est mise en place sur le brochet, seuls les poissons compris entre 60 et 80 cm pourront être conservés.



Les parcours « Seine »

La Fédération détient le droit de pêche sur deux parcours à l'amont de Rouen du PK 209 au PK 237 et du PK 240 au PK 242.



cartedepeche.fr

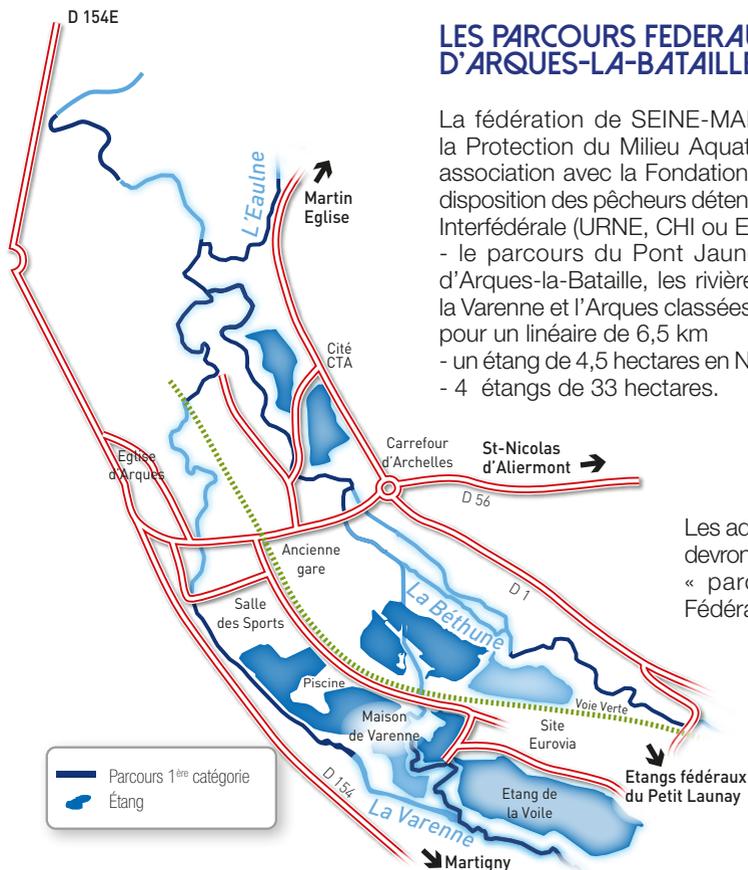
Les parcours fédéraux

LES PARCOURS FEDERAUX D'ARQUES-LA-BATAILLE

La fédération de SEINE-MARTIME pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA76), en association avec la Fondation des Pêcheurs, mettent à disposition des pêcheurs détenteurs d'une carte de pêche Interfédérale (URNE, CHI ou EHGO) :

- le parcours du Pont Jaune situé sur la commune d'Arques-la-Bataille, les rivières la Béthune et l'Eaulne, la Varenne et l'Arques classées à salmonidés migrateurs, pour un linéaire de 6,5 km
- un étang de 4,5 hectares en No kill (leurre/mouche/coup)
- 4 étangs de 33 hectares.

Les adhérents non réciprocatires devront se munir d'un supplément « parcours fédéraux » de la Fédération.



NOUVEAU

PARCOURS DU MOULIN BLEU À NEUFCHÂTEL-EN-BRAY

Un nouveau parcours de 260 m est ouvert à la pêche pour la saison 2024 sur la commune de Neufchâtel-en-Bray au lieu-dit du « Moulin bleu ».

Conditions d'accès : Carte interfédérale ou option parcours fédéraux pour les AAPPMA non réciprocatires.

Réglementation : Toutes pêches



Les poissons d'eau douce

A quel moment ?

Je peux pêcher
ces poissons
toute l'année.



Perche



Tanche



Rotengle



Gardon



Brème



Truite arc-en-ciel



Silure



Carpe



Barbeau



Ablette



Vairon



Goujon



Chevesne

Et quels poissons ?

Je peux pêcher
ces poissons pendant
leur période d'ouverture.



Brochet



Sandre



Anguille



Saumon



Truite de mer



Truite fario

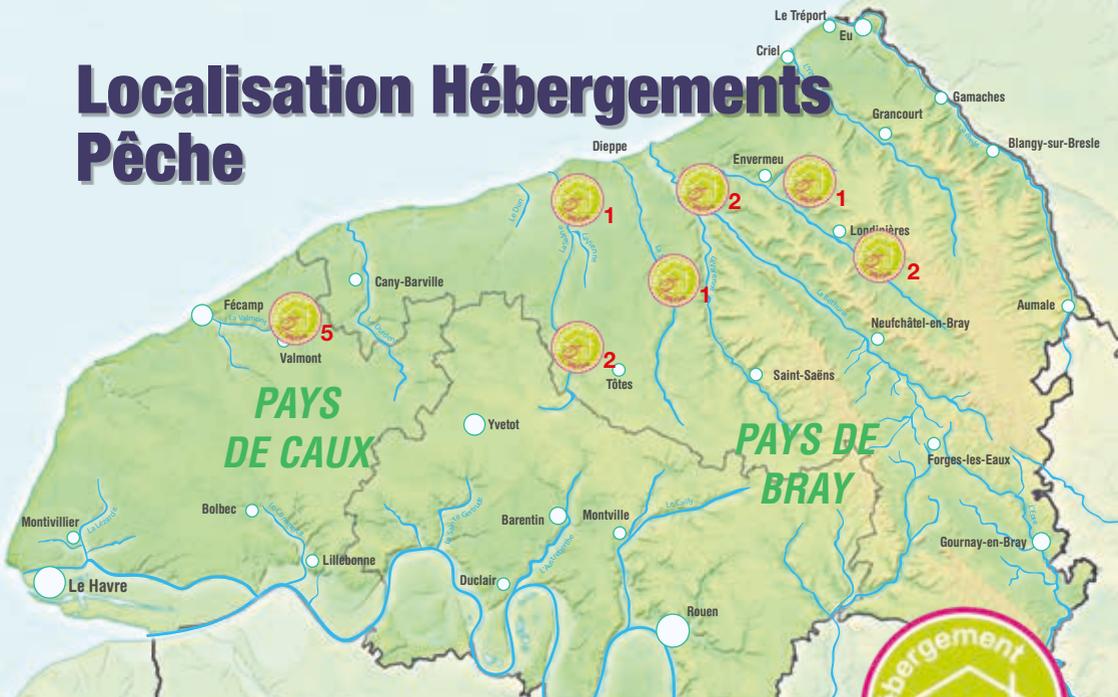


Ombre commun



Lamproie marine

Localisation Hébergements Pêche



Vous êtes pêcheur, vous partez en vacances en famille ou entre amis et vous estimez que chacun doit pouvoir profiter pleinement de son séjour avec un choix d'activités autres que la pêche, pensez à réserver un hébergement « Pêche »

Vallées de la Valmont et de la Durdent

Camping Ferme de la Hetraie

13 Rue de la Chênaie,
76110 Bec-de-Mortagne
Tel : 0235295602
www.campinglahetraie.com

Les gîtes du val Renoux

1 petite route de Ganzeville
76400 Fécamp
Tél : 0614794466
www.lesgitesduvalrenoux.fr

La longère normande

27 rue de la haute de rue
76450 Grainville-la-Teinturière
Tél : 0783575780
www.longere-normande.fr

Les Gîtes de la Vallée

14, route des vieux moulins,
76540 Valmont
Tél : 0670995455

Le vivier normand

244 rue de saint Hélène,
76540 Életot
Tél : 0605312989 / 0656702445
www.lviviernormand.fr

Vallées de la Saïe et de la Saâne

Ferme de la Saâne

432 rue du saule,
76860 Saint Denis d'Aclon
Tel : 0235852434 / 0618201415
<http://www.fermedelasaane.com/>

La Couture

2165, route de la vallée de la Saâne,
76890 IMBLEVILLE
Tél : 0235342821 / 0648718284
<http://www.gite-imbleville.fr>

Les Gîtes de Caumont

3 Route de Caumont,
76590 Saint-Crespin
Tél : 0235833670
www.gitesdecaumont.eu

Gîte de Varvannes

331 rue de Saint-Anne
76890 Val de Saâne
Tél. : 0235348505 / 0635930768
e-mail : franck.bocquet466@orange.fr

Vallées de l'Eaulne, la Varenne et la Béthune

Gîte de la Bouverie

Impasse des étangs,
76510 Saint Aubin le Cauf
Tel : 0235858869 / 0612434702
<http://www.lachatellenie.com/>

Les chalets de Londinières

2 rue du général De Gaulle
76660 Londinières
Tél : 0235944534
<http://www.londinieres.fr/>





Cette AAPPMA est tournée vers la 2^{ème} catégorie. Elle propose des parcours en Seine où l'on peut trouver tous les poissons habituels tels que brochets, sandres ainsi que du silure et des remontées de truites de mer. Ces parcours sont ouverts à la pêche de la carpe de nuit.



Elle organise son tournoi de pêche au coup sur 8 concours et 4 marathons d'avril à octobre.
Règlement, dates et résultats consultables sur www.peche76.fr



PARCOURS EN 2^{ème} CATÉGORIE En Seine

La Bouille PK 260,000 à Yville-sur-Seine
PK 283,00. Sotteville-lès-Rouen : lot n° 63
du PK 240,450 au PK 237,700.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

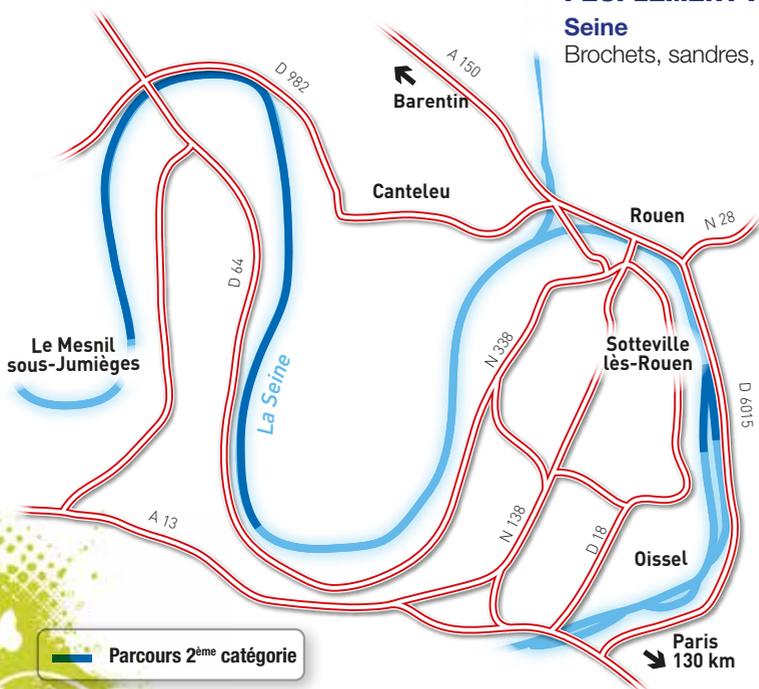
Pêche de la carpe à toute heure

De la Bouille PK 260,000 à Yville-sur-Seine
PK 283,00. Sotteville-lès-Rouen : lot n° 63
du PK 240,450 au PK 237,700.

PEUPELEMENT PISCICOLE

Seine

Brochets, sandres, silures, truites de mer...



DÉPOSITAIRE DE CARTE

Pêche et Chasse

13 place de l'Hôtel de Ville
76300 Sotteville-lès-Rouen
Tél. : 02 35 62 24 71

Décathlon

ZAC du Clos aux Antes
avenue Gustave Picard
76140 Tourville la Rivière
02 32 96 31 00

et sur



POUR EN SAVOIR PLUS
SCANNEZ MOI





L'AAPPMA d'Aumale est la première association du bassin de la Bresle, située à l'amont. Elle vous offre des parcours rivière de qualité d'une longueur totale de 3 km, ils sont situés au cœur du village ou à proximité. Bien que des déversements soient effectués sur la rivière, il existe une population de truites sauvages. Tous les modes de pêche y sont autorisés, sauf à l'aval, sur les 600 m du bras droit, situé sous le viaduc. Ce parcours est réservé à la pêche à la mouche. L'association gère également les 3 plans d'eau communaux.

Les 2 principaux étangs sont situés à « Bailly ». Vous pourrez vous adonner à la pêche des poissons blancs et des carnassiers. Les belles carpes y sont très présentes, notamment dans le plus grand plan d'eau (n°2), leur pêche y est autorisée de juin à septembre. C'est à partir de cette date que la pêche du brochet y est réservée, uniquement le dimanche et les jours fériés. Ce carnassier est ici présent et quelques beaux spécimens sont capturés chaque saison. Le plan d'eau n°1, de taille plus modeste, est quant à lui bien peuplé en poissons blancs et carpes. Des déversements de truites arc-en-ciel sont également effectués. Le cadre y est très agréable et le site bien aménagé pour un pique-nique familial. Enfin, l'étang dit de « La Villa des Houx », d'environ 50 ares, est richement peuplé en poissons blancs et truites arc-en-ciel. C'est le lieu idéal pour découvrir la pêche et initier les plus jeunes.

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

La Bresle

D'une longueur totale de 4 km situé au cœur du village ou à proximité immédiate d'Aumale.

Étangs communaux

Les 2 principaux étangs sont situés à « Bailly » à la sortie du village en direction de Forges-les-Eaux, le 3^{ème} est l'étang dit de « La Villa des Houx ». Pour plus d'informations, référez-vous au règlement intérieur affiché à l'entrée des étangs.

PEUPEMENT PISCICOLE

La Bresle

Truites fario.

Étangs communaux

Brochets, carpes, brèmes...

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de la carpe à toute heure

Elle est autorisée de juin à septembre (voir règlement intérieur).

Parcours de pêche à la mouche



DÉPOSITAIRE DE CARTE

Bureau d'Accueil Touristique d'Aumale

10 rue de l'Hôtel de ville,
76390 Aumale
Tél. : 02 35 94 00 30

Ets Vauquet

2 rue Nationale, 76390 Aumale
Tél. : 02 35 93 40 25

et sur





Austreberthe et Cailly



34 avenue Georges Bizet, 76380 Canteleu • Site : www.aappma-austreberthe-cailly.fr • Président : Jean-Luc GIBON
Tél. : 02 35 15 44 20 - Courriel : aappma.austreberthe.cailly@gmail.com

Cette AAPPMA offre la possibilité de pratiquer la pêche sur 4 rivières de 1ère catégorie piscicole : l'Austreberthe, le Saffimbec, le Cailly et la Clairette, qui sont 4 rivières poissonneuses qui totalisent un linéaire de 22 km soit en ville, soit en campagne. Plusieurs parcours spécifiques sont à découvrir (mouche No-kill , leurres ...)

Pour nos jeunes pêcheurs, un Atelier Pêche Nature est mis en place afin de les initier aux différentes techniques de pêche et à la protection de son environnement.

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

L'Austreberthe et le Saffimbec

Domaine public communal de la ville de Barentin, Duclair, Pavilly, Villers-Ecalles et de Limesy.

Commune de Villers-Écalles, en aval de l'usine ex-Unysis.

Commune de Saint-Paër côté forêt derrière l'usine Wagon Automotiv.

Commune de Saint-Paër en aval du pont de la D 86.

Commune de Saint-Pierre-de-Varengeville, lieu-dit le Paulu.

Le Pont des Vieux : en amont du parcours à mouche fouettée en no-kill, en aval de la pépinière Duval, sur la commune de Duclair.

Saint-Pierre-de-Varengeville en aval de l'usine Knauf, côté route départementale sur commune de Duclair Saint-Pierre-de-Varengeville.

PEUPELEMENT PISCICOLE

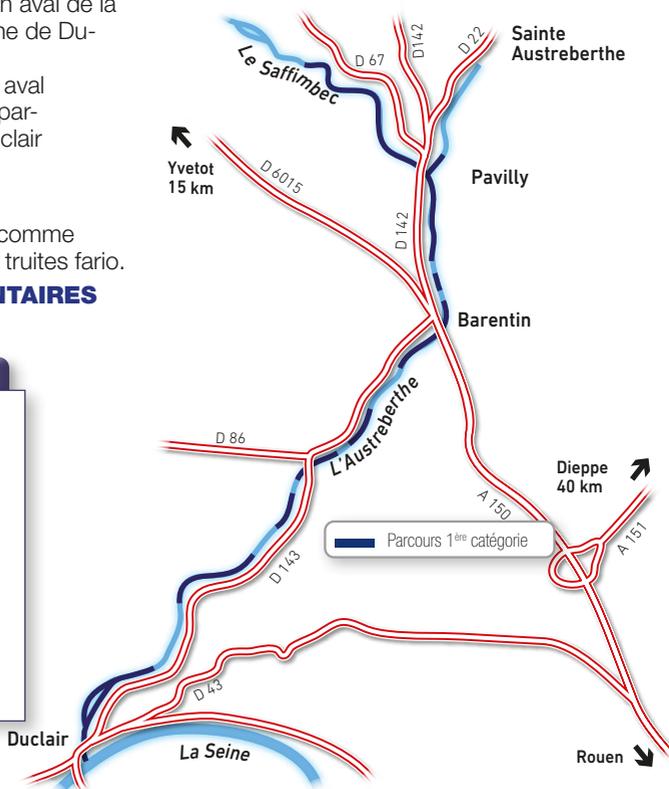
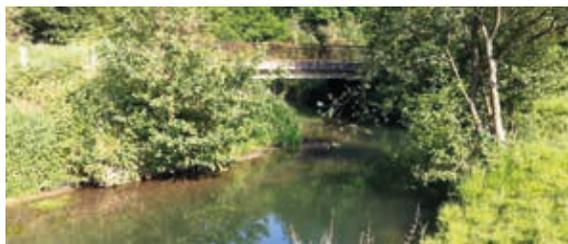
L'Austreberthe Rivière classée comme cours d'eau à truites de mer et truites fario.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche à la mouche.



Ombre commun en cours d'implantation sur la rivière Austreberthe. Toute capture doit être immédiatement remise à l'eau (dans les meilleures conditions)



DÉPOSITAIRES DE CARTE

Décathlon Barentin

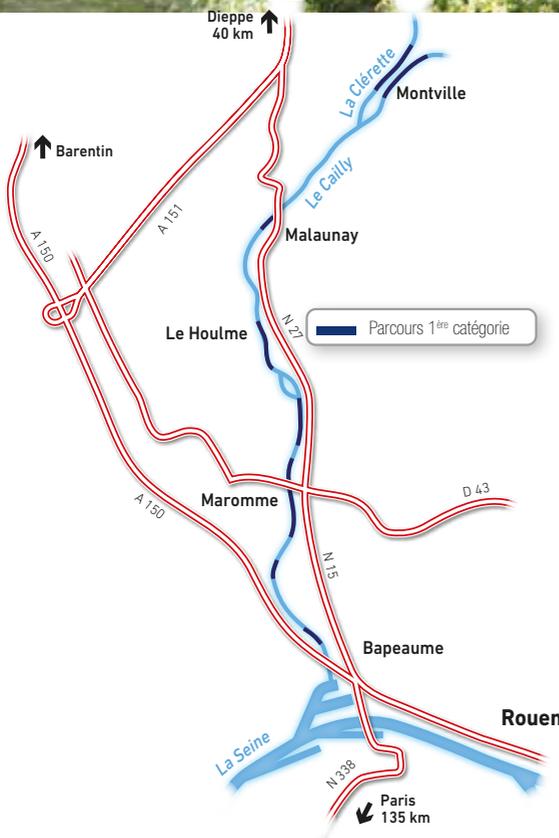
rue Ems, 76360 Barentin
Tél. : 02 35 92 05 85

Multi-pêche Normandie

117 bis route du Havre
76000 Rouen
Tél. : 02 32 10 10 92

Et sur





Le Cailly

Montville : berges du terrain de foot et tennis. Berges de la Clérette du riverain en amont au pont des ateliers municipaux en aval.

Malaunay : Cité anglaise : berges entre les deux ponts. Ilot communal : rue Docteur Leroy.

Le Houleme : Domaine de la source. Parc municipal. Berges : HLM, rue Victor Hugo. Complexe sportif, impasse Jean Hucart, Centre Leclerc et magasin Lidl.

Notre-Dame-de-Bondeville : berges du parc municipal rue de la Fontaine. Promenade des Moulins du terrain de foot à la bibliothèque.

Maromme : berges rue Moulin à Poudre. Berges derrière la résidence les Rives du Cailly, limite lycée Sainte-Thérèse. Ilot central entre ces deux berges. Ilot promenade de l'Abbé Grégoire.

Déville-lès-Rouen : berges jardin ouvrier, côté déchetterie. Berges du stade Laudou. Berges Carrefour Market. Berge magasin Lidl.

PEUPELEMENT PISCICOLE

Le Cailly

Truites fario en no-kill,
truites arc-en-ciel.

Pour télécharger le livret
d'information de l'AAPPMA,
scannez moi !



Suivez votre AAPPMA
sur les différents réseaux sociaux



YouTube

#aappmaaustreberthecailly



Basse Bresle



37 rue pasteur 76117 Incheville • Président : Frédéric TERNOIS - Tél. : 07 78 84 37 15 • mail : frederic.ternoisalexia@hotmail.fr

Cette AAPPMA est située tout au nord du département aux portes de la Manche. De par sa situation géographique sur la Bresle, elle bénéficie de remontées spectaculaires de salmonidés migrateurs tant de truites de mer que de saumons. C'est un des hauts lieux de la pêche aux migrateurs dans le département. La prise moyenne d'une truite de mer est de 2,5 kg pour 60 cm, mais des sujets de 4 à 5 kg ne sont pas exceptionnels.



PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

La Bresle

Des parcours à Eu qui sont situés au cœur des jardins ouvriers, au « Mont de l'Isle », à la « Seigneurie » ou au lieu-dit « Noiroto ».

PEUPELEMENT PISCICOLE

La Bresle

Saumons, truites de mer, truites fario...

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de salmonidés migrateurs

Truites de mer et saumons.

Pêche sur le canal fermée.

DÉPOSITAIRE DE CARTE

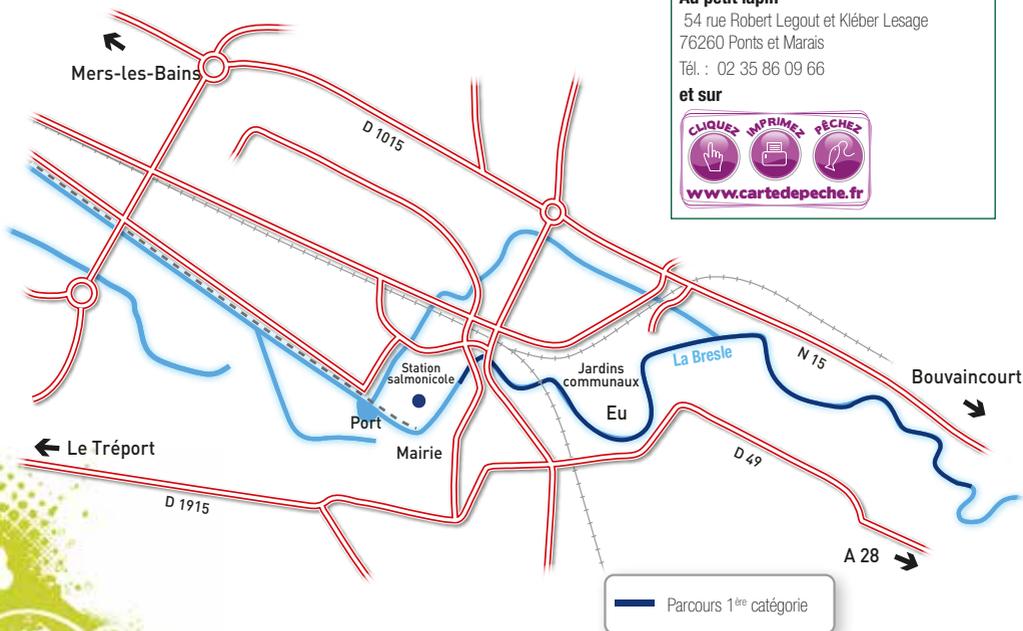
Au petit lapin

54 rue Robert Legout et Kléber Lesage

76260 Ponts et Marais

Tél. : 02 35 86 09 66

et sur





Située au sud du département, elle propose aussi bien des parcours de 1^{ère} que de 2^{ème} catégorie tant en rivières qu'en étangs. C'est la plus grande AAPPMA du département au niveau des parcours proposés. Au total 102 ha d'étangs et environ 20 km de linéaires rivières en 1^{ère} catégorie répartis entre les régions d'Elbeuf, Rouen et Dieppe. Les formes de pêches sont très variées. Il est possible de pratiquer la pêche de la truite en 1^{ère} catégorie, ainsi que la pêche des migrateurs et la pêche en 2^{ème} catégorie pour carnassiers et poissons blancs.



PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

L'Aubette et le Robec à Darnétal et Saint-Léger-du-Bourg Denis.

L'Ambion à Caudebec-en-Caux.

La Varenne à Saint-Hellier et Muchedent.

PARCOURS EN 2^{ème} CATÉGORIE

Étangs : 4 étangs à Saint-Hellier. 6 étangs à Tourville-la-Rivière (P. Dumont, la Goujonnière, le Gruchet, le Moulin, le Mesnil, Stref).

PEUPELEMENT PISCICOLE

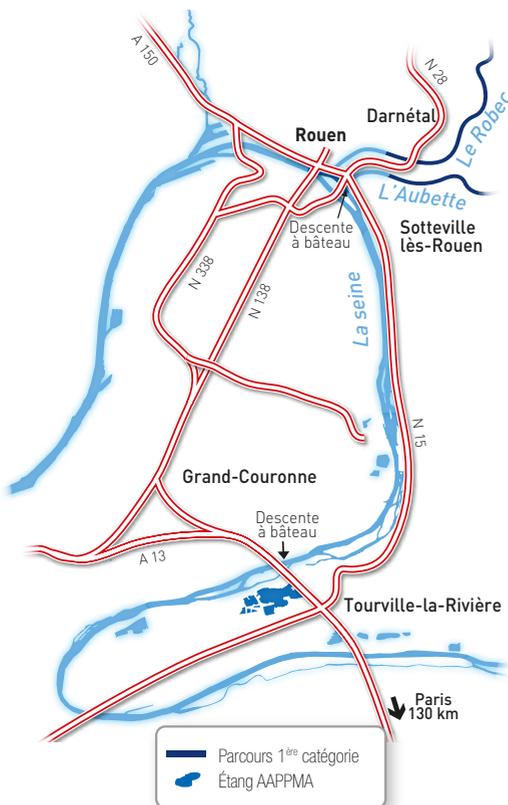
En 1^{ère} catégorie : Truites fario.

Étangs : Black bas, esturgeons, brochets, carpes, sandres, perches, truites ARC.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de la carpe à toute heure

L'étang de Saint-Hellier dit « Le Haricot », de Tourville-la-Rivière dit « Le Clos Bâtard ». Pour la pêche de nuit la carte de la Belle Gaule de Rouen est obligatoire



DÉPOSITAIRES DE CARTE

Décathlon Barentin. Tél. : 02 35 92 05 85

Décathlon Tourville la Rivière Tél. : 02 32 96 31 00

Pascal pêche 2 Quai de la Cale DIEPPE Tél : 02 35 40 06 23

Multi pêche 117 bis route du Havre ROUEN Tél : 02 32 10 10 92

Pacifique pêche Le Clos des Antes TOURVILLE LA RIVIERE Tél : 02 32 13 20 00

Office de Tourisme Caudebec en Caux Place du G. de Gaule, bord de seine 76490 Caudebec-en-Caux - Tél : 02 32 70 46 32

Bar tabac La Terrasse 62 rue Jean-Baptiste Clément BEDANNE
Tél : 02 35 78 18 16

et sur





Dieppe et des environs



22 rue des Violettes, 76810 Luneray • Site : <http://aappmadieppe.free.fr>
Président : Jacques LEFEBVRE - Tél. : 02 35 85 06 11 (dom.) - Courriel : jacques.lefebvre56@free.fr

L'AAPPMA de DIEPPE, c'est la possibilité de pêcher sur 34 parcours en rivières de 1^{ère} catégorie soit près de 30 km de berges et sur des parcours de 2^{ème} catégorie dans quatre étangs. C'est aussi la possibilité de pêcher la truite de mer et le saumon, magnifiques poissons migrateurs qui parviennent chaque année, malgré les multiples dangers qui les menacent, à remonter l'Arques, rivière née de la confluence de l'Eaulne, de la Béthune et de la Varenne, dans lesquelles ils assureront leur descendance.

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

L'Eaulne

A l'est de Dieppe, l'Eaulne permet de pêcher sur 8 parcours : Envermeu, Bellengreville, Sauchay, Ancourt, Martin-Église.

La Béthune

Au sud-est, la Béthune offre 5 parcours (toutes techniques) : Saint-Vaast-d'Equieville, Freulleville, Meulers, Saint-Aubin-Le-Cauf.

La Varenne

La Varenne offre 6 parcours, Torcy-le-Grand (un est réservé à la pêche à la mouche), Saint-Germain d'Étables dont un parcours "Mouche migrateurs".

L'Arques

Rivière bien connue des pêcheurs de truites de mer.

La Scie

La Scie offre 6 parcours : Auffay (2), Hameau de La Ravine, Longueville-sur-Scie (2), Le Hamelet (toutes pêches).

La Saône

La Saône offre 8 parcours : Val-de-Saône, Saône-Saint-Just (parcours mouche), Rainfreville, Saint-Denis d'Acion (accès par l'étang), Ribeuf (parcours mouche), Longueil, Sainte-Marguerite-sur-Mer (parcours du Conservatoire du Littoral et parcours communal).

PARCOURS EN 2^{ème} CATÉGORIE

4 Étangs

l'étang dit de « l'APP » à Saint-Aubin-Le-Cauf (6 ha), celui de Saint-Denis d'Acion (4 ha), celui de Saint-Germain d'Étables (1,5 ha) où il est également possible d'accéder au carpodrome (1,16 ha). Possibilité de pêcher à l'anglaise ou au quiver mais limité à une seule canne en action de pêche à la fois.



DÉPOSITAIRES DE CARTE

Pascal Pêche

1, quai de la Cale, 76200 Dieppe
Tél. : 02 35 40 06 23

Objectif Pêche

29, quai du Hâble, 76200 Dieppe
Tél. : 02 35 82 74 37

Maison de la Presse « Luneray Presse »

Place René Coty 76810 LUNERAY
Tél. : 02 35 85 35 05

Office du Tourisme Auffray-Trois Rivières

Place du Lieutenant Rémond, 76720 Auffay.
Tél. : 02 35 32 81 10

Le Betty's

252, route de la Vallée, 76590 Torcy-le-Grand
Tél. : 02 35 83 40 08

Decathlon Dieppe

ZAC du Val Druel, 76200 Dieppe
Tél. : 02 32 14 41 41

Chez Tonio

170, route de la mer, 76590 Torcy-le-Grand

Le Narval

357, rue Claude Groulard, 76510 Saint-Aubin-Le-Cauf

Office de Tourisme de

Quiberville-sur-Mer - Terroir de Caux

12 Rue de la Saône, 76860 Quiberville
Tél. : 02 35 04 08 32

et sur





PEUPEMENT PISCICOLE

La Varenne et l'Arques

Saumons, truites de mer, truites fario.

La Scie et la Saône

Truites de mer, truites fario.

Étangs

Brochets, sandres, truites, carpes et blancs.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de salmonidés migrateurs

Truites de mer et saumons.

Pêche de la carpe de nuit*

Pêche à la mouche*

Pêche en float tube*

Étang de Saint Aubin-le-Cauf et de Saint-Denis d'Acton.

* Demande par mail d'une autorisation annuelle obligatoire pour la pêche à la mouche sur les parcours no-kill, la pêche de la carpe de nuit et la pêche en float tube.



Scannez le QR code avec votre smartphone pour rejoindre l'AAPPMA de DIEPPE



Localisation des parcours

76

Parcours Fédéraux

R

Union Réciprocaire du Nord Est





Durdent



Mairie de Cany Barville, Place Robert Gabel, 76450 Cany-Barville - Président : Pierre-Marie MICHEL
Tél. : 06 14 20 42 07 - Courriel : aappmaladurdent@gmail.com - Site : www.pecheladurdent.net

L'AAPPMA met à disposition des parcours de pêche sur la Durdent classée en première catégorie piscicole. L'association propose des parcours "toutes techniques" (leurres, appâts naturels...), des parcours "mouches en No kill", mais également des parcours No kill autorisés aux leurres artificiels avec un hameçon simple (cuillère, poisson nageur, mouche). Nos parcours se remarquent par la diversité de leur environnement ; certaines zones sont très facilement accessibles du bord à pied alors que d'autres restent beaucoup plus sauvages. Preuve de la qualité des eaux, le fleuve voit remonter chaque année des truites de mer de toutes tailles. Pêche autorisée en aval de la D925 à Cany-Barville. L'association propose également de la pêche sur trois plans d'eau avec un lac de 18 hectares réservé à la pêche des carnassiers aux leurres et en no kill, un carpodrome, et un étang à truites.

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE D'Hericourt à Grainville

Parcours des Sources, du Moulin Bleu, du Mélon de Sommesnil, des Cressonnières, des Basses-Eaux, du Stade, du Moulin de Grainville, des Deux Moulins

De Cany à Vittefleury

Parcours du Hôme, de la STEP, de Maximiliensau, du Sporticaux, de la Magie, des Prairies du Moulin Neuf, du Hamel, des Maraîchers

De Paluel à Veulettes

Parcours des Grands Prés, de Guerpy, du Jardin Public, de l'Eolienne, du Chemin des Courses, du Pont Rouge

PARCOURS EN 2^{ème} CATÉGORIE

- Etangs des basses eaux à Grainville la Teinturière : situé en retrait de la route d'Yvetot ce site comprends 2 étangs, avec un carpodrome (réservé à la pêche de la carpe) et un étang à truites.

- Lac de Caniel : ce plan d'eau qui accueille de nombreuses activités nautiques permet également, une partie de l'année, de pratiquer la pêche des carnassiers, exclusivement aux leurres et en no-kill. (interdit entre le 01/07 et le 15/09)

PEUPEMENT PISCICOLE

La Durdent

Truites fario, truites de mer, anguilles.

Étangs

Brochets, carpes, perches, gardons.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

En période d'ouverture de la truite fario, la pêche est interdite le vendredi, "en dehors des parcours no kill". Chaque parcours a des règles spécifiques disponibles sur notre site internet : <http://www.pecheladurdent.net> ou en se procurant la brochure chez nos dépositaires ou à l'adresse : <http://pecheladurdent.net/brochure-2023/>

DÉPOSITAIRES DE CARTE

TOUTE L'ANNÉE

Passion Pêche Durdent
(Fermé le mardi)

11 place Robert Gabel, 76450 Cany-Barville
Tél. : 06 47 02 25 06

Office de Tourisme Yvetot Normandie
(Fermé le lundi et jeudi hors saison)

8 place Joffre, 76190 Yvetot
Tél. : 02 32 70 99 96

et sur





Gardon Traiton



101 rue du Faix, 76490 Louvetot • Président : Philippe LEFEBVRE - Tél. : 02 35 56 27 34 (dom.) - Courriel : philippe.lefebvre0983@orange.fr

Cette AAPPMA située dans le sud-ouest du département propose des parcours en 1^{ère} et en 2^{ème} catégorie. Elle gère 2 rivières : la Sainte-Gertrude et l'Ambion.

PARCOURS EN 1^{ÈRE}

CATÉGORIE

2 km de rivière à Caudebec sur la Sainte-Gertrude et l'Ambion.
Plus de 1 km sur la Rançon/Fontennelle

PARCOURS EN 2^{ÈME} CATÉGORIE

De Duclair à Caudebec-en-Caux sur la Seine.

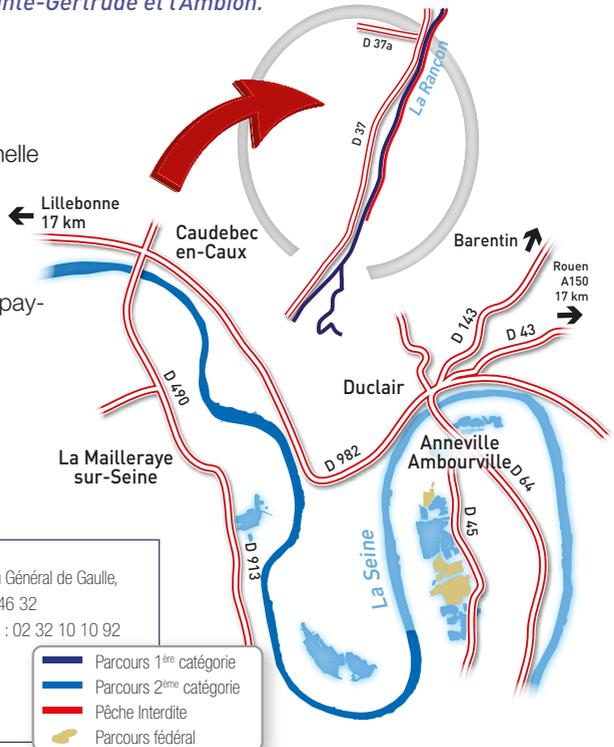
Étang

Un étang de 7000 m² dans un parc paysagé au cœur de la ville du Trait et à proximité des commerces.

PEUPELEMENT PISCICOLE

La Sainte-Gertrude : Truites fario.

La Seine : Brochets, sandres, silures, truites de mer...



DÉPOSITAIRES DE CARTE

La Zertelle Le Trait Tél. : 02 35 37 56 28

Office de Tourisme de Caudebec-en-Caux, place du Général de Gaulle, bord de seine 76490 Caudebec-en-Caux Tél. : 02 32 70 46 32

Multi-Pêche, 117 bis route du Havre, 76000 Rouen. Tél. : 02 32 10 10 92

Voir avec l'AAPPMA

Tél. : 02 35 56 27 34 et sur



- Parcours 1^{ère} catégorie
- Parcours 2^{ème} catégorie
- Pêche Interdite
- Parcours fédéral

Ouverture TRUITE

1^{ère} catégorie

Samedi 9 mars



PARTAGEONS
LA

*Pêche
à l'attitude*

Rendez-vous sur
cartedepeche.fr

GÉNÉRATION
PÊCHE

agencecrea.fr





Gaule Blangeoise



40 rue Checkroun, 76340 Blangy-sur-Bresle • Président : Anicet MARTIN - Tél. : 02 35 93 57 58 (dom.)
Contact : Michel GOURDIN - Tél : 02 35 93 56 40

Cette AAPPMA localisée uniquement à Blangy-sur-Bresle présente l'avantage d'être à proximité de l'autoroute A 28. Située sur la Bresle, fleuve de 1^{ère} catégorie, la pêche de la truite fario est commune, mais également la pêche aux salmonidés migrateurs, particulièrement réputée sur ce fleuve. L'AAPPMA dispose de 6 parcours dont un réservé exclusivement au « no-kill », certains sur des portions de rivières relativement rapides. En outre, l'AAPPMA met à disposition des pêcheurs de blancs et de carnassiers 6 étangs situés à Blangy, au centre du complexe piscicole, ce dernier se trouvant près d'un camping.



PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

La Bresle

De la pâture Segaert à l'amont, au Manoir des Fontaines à l'aval. Plus au nord, au cœur du petit marais de Blangy, le bras droit de la Bresle est réservé à la mouche.

Étangs

6 plans d'eau communaux à Blangy-sur-Bresle.

PEUPLEMENT PISCICOLE

La Bresle

Cours d'eau classé comme cours d'eau à saumons et à truites de mer.

Étangs

Brochets.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de la truite de mer et du saumon

DÉPOSITAIRES DE CARTE

Office de Tourisme Communautaire

Rue de Barbentane, 76340 Blangy-sur-Bresle,
Tél. : 02 35 17 61 09

et sur



— Parcours 1^{ère} catégorie
— Étang AAPPMA



Gaule Nesloise



1 place de la Mairie - 76340 Nesle Normandeuse • Président : Arnaud LE CALVEZ - Tél. : 06 62 78 21 73

Cette AAPPMA est située sur la Bresle. Elle dispose de parcours sur la Bresle, rivière de 1^{ère} catégorie bien connue pour ses remontées de migrateurs, tant truites de mer que saumons. La pêche à la mouche est pratiquée habituellement sur ce parcours. Avec la carte de pêche de l'AAPPMA et une autorisation communale, vous pouvez vous exercer sur les 2 étangs classés en première catégorie qui sont particulièrement bien peuplés de poissons blancs et carnassiers. De plus l'accès aux parcours et étangs de cette AAPPMA est très facile car ils sont concentrés en un même endroit.

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

La Bresle

3,5 km à Nesle-Normandeuse.

Étangs

4 étangs communaux à Nesle-Normandeuse à l'amont de Blangy-sur-Bresle dont 2 sont accessibles avec la carte de pêche de l'AAPPMA et une autorisation communale, pour les 2 autres étangs se renseigner auprès de la mairie, pour une surface de 7 ha dont un réservé à la truite.

PEUPELEMENT PISCICOLE

La Bresle

Cours d'eau classé comme cours d'eau à saumons et truites de mer, truites fario.

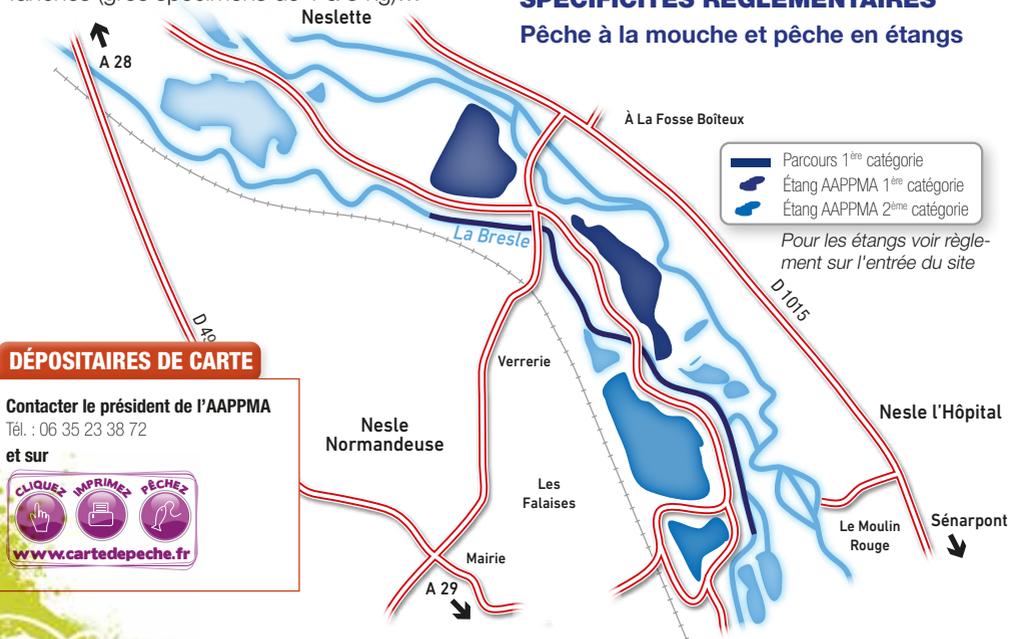
Étangs

Tanches (gros spécimens de 1 à 3 kg)...



SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche à la mouche et pêche en étangs



DÉPOSITAIRES DE CARTE

Contactez le président de l'AAPPMA

Tél. : 06 35 23 38 72

et sur



**Pêcheurs de
Seine-Maritime votre
assurance au meilleur prix!**

**AXA Assurance
Banque**
réinventons / notre métier



AXA Rouen République

Agence Combe Durand Grenier

Vos agents généraux AXA
14-16, rue de la République
76 000 Rouen

Tél.: 02 35 71 35 38

Email: agence.rouen-republique@axa.fr

LAFOSSE et Fils
Au service de l'environnement

Travaux maritimes, hydrauliques et fluviaux
Construction métallique et bois



Moulin de Pont Ar-Scoul (22)
Restauration Continuité Ecologique
Ruisseau du Gundy à Minihy-Tréguier

Ouvrages Bois

Pontons – Jetées – Platelages

Ouvrages Hydrauliques et Génie Civil

Vannes – Déversoirs – Palplanches – Passe-à-poissons – Ouvrages d'Art

Renaturation et Continuité Ecologique

Génie Végétal – Berges et talus – Curage – Etangs – Lagunes

Atelier Interne Métallerie et Serrurerie

Passerelles – Accès PMR – Garde-corps ...

GRAND PRIX
du génie écologique

Le Maizeret – 14940 SANNERVILLE – Tél : 02 31 39 13 04
accueil@lafosse-et-fils.fr - www.lafosse-et-fils-tp.fr

PAYEZ EN **3x** **4x** PAR CARTE BANCAIRE **oney**

**En 2024 simplifiez-vous
la pêche !***

* Voir conditions sur cartedepeche.fr/oney

Partez en pêche avec une attitude

Rendez-vous sur cartedepeche.fr

GÉNÉRATION PÊCHE



Cette AAPPMA est tournée principalement sur la 2^{ème} catégorie, mais dispose aussi de 2 parcours de 1^{ère} catégorie à Radicatel et sur la rivière des Cahots. Elle met à votre disposition 3 étangs regroupés dont un est réservé à la pêche de la truite, les autres étant peuplés de poissons blancs et carnassiers.



PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

Rivières

Le Radicatel sur la commune de Radicatel.
Rivière des Cahots sur la ZI de Port Jérôme.

Étangs

3 étangs de 0,6 ha, 0,8 ha et 1 ha à Notre-Dame-de-Gravenchon, le premier réservé à la pêche de la truite et les deux autres à la pêche de la carpe.

PEUPEMENT PISCICOLE

Le Radicatel

Truites fario, anguilles.

Étangs

Brochets, carpes, gardons, brèmes, perches.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

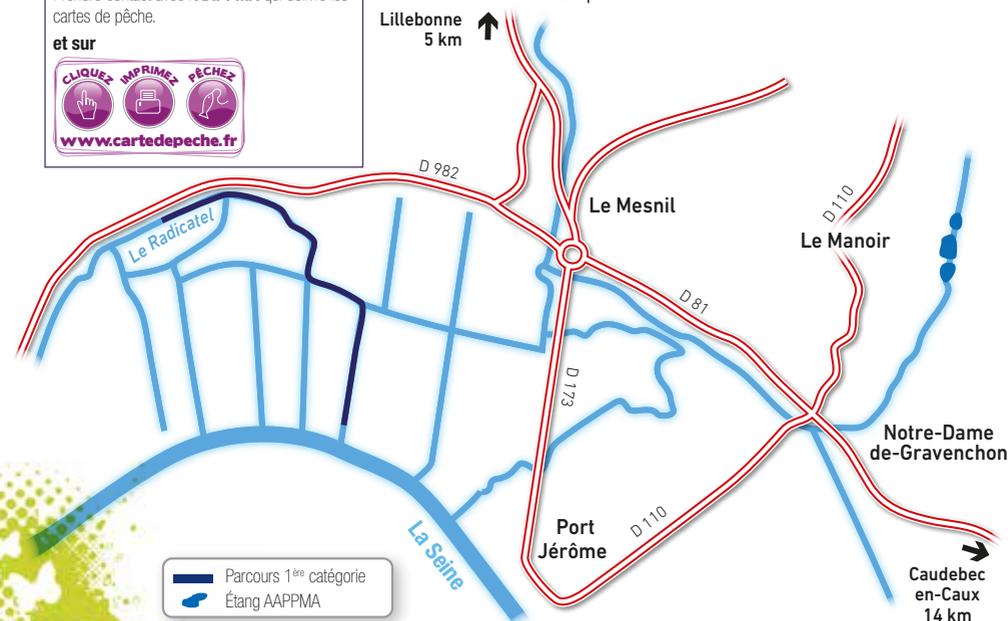
Pêche de la carpe

La pêche est interdite de nuit.

DÉPOSITAIRES DE CARTE

Prendre contact avec l'AAPPMA qui délivre les cartes de pêche.

et sur





Incheville



32 rue Emile Zola - 80560 Woincourt • Président : Stéphane DELESTRE - Tél. : 06 30 58 71 65 - Courriel : delestrestephane@hotmail.fr

Cette AAPPMA est située à mi-chemin entre Eu et Gamaches, en partie basse de la Bresle. Elle dispose d'un parcours de 500 m environ très intéressant pour la pêche des salmonidés migrateurs (saumons et truites de mer). En outre, elle propose un étang de 40 hectares très bien peuplé en poissons blancs et en carnassiers. À noter, des « pontons » propriété de certains pêcheurs ne peuvent pas être loués. La pêche de la carpe sur cet étang est par ailleurs proposée en « no-kill ».

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

La Bresle

500 m de rive à Incheville (rive gauche de la Bresle situés derrière les HLM).

Étang

38 ha de plan d'eau à Incheville situés en face du camping.

Réglementation : voir panneau d'informations à l'entrée du camping.

PEUPELEMENT PISCICOLE

La Bresle

Rivière classée comme cours d'eau à truites de mer et saumons.

Étang

Carpes, brochets, sandres, perches, gardons, brèmes, carassins.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de la carpe

À toute heure dans les étangs communaux d'Incheville arrêté ponctuel : prendre contact avec l'AAPPMA pour plus de renseignements (hors période de chasse du gibier d'eau).

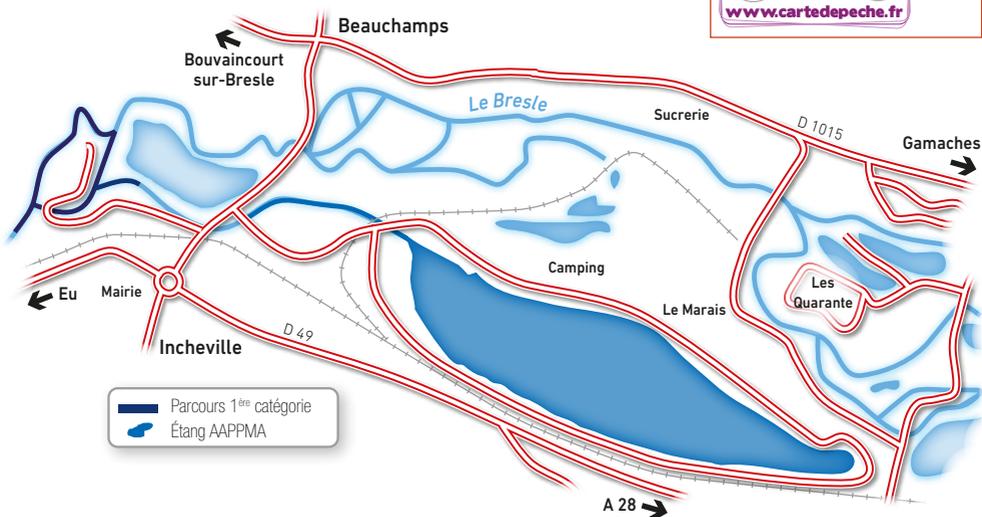


DÉPOSITAIRES DE CARTE

La petite pause

à l'entrée du camping d'incheville
rue Mozart, 76117 Incheville
ét. : 06 22 30 09 20

et sur





AAPPMA du sud-ouest du département, près du Havre, vous propose 15 km de berge sur la Lézarde, la Rouelle, la Saint-Laurent et l'Oudalle. Vous trouverez sur ces lots de 1^{ère} catégorie de la truite fario et arc-en-ciel. Quelques truites de mer, brochets et gardons complètent ce peuplement. En 2^{ème} catégorie, un étang de 1,06 ha se situe près de Montvilliers au lieu-dit « La Payennière ».

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE



La Saint-Laurent

Communes de St-Martin-du-Manoir et Gainneville : sur la rive gauche en bordure de la route de St-Laurent, face au bassin d'orage, jusqu'au pont. Sur les deux rives, du pont du chemin rural n° 10 (lieu-dit l'Hermitage), jusqu'à la chute.

Commune de Gournay : sur la rive gauche, depuis le panneau « Gonfreville l'Orcher » route de St-Laurent, jusqu'à la chute. Depuis la distillerie « Hauguel », jusqu'à la chute. Rue des Corderies, du lotissement jusqu'au pont, sur la rive droite, en amont du pont de la rue des Corderies.

Commune d'Harfleur : Du pont de la Clinique du Petit Colmoulin, sur la rive droite en remontant vers le Clos Saint-Anne, et en descendant vers le pont de la Vinaigrerie. Du pont de la Vinaigrerie au pont de la rue Friedrich Engels. Impasse de la Forge (derrière le parc de la Mairie), du viaduc SNCF, jusqu'à sa jonction avec la Lézarde.

La Lézarde

Commune de Rolleville : Rive gauche au Moulin Alleaume et au parking du Champ de Foire. Commune d'Épouville : sur la route de Rolleville au lieu-dit « Parc des Saules ».

Commune de Montvilliers : grand bras de la Lézarde, parcours de la Sente des Rivières, du pont SNCF à la Payennière à l'Impasse aux Foulons. Petit bras de la Lézarde, parcours du Moulin Calois, du pont SNCF en amont du bassin au pont de la Gare.

Communes de Montvilliers et Harfleur (basse vallée) : sur tous les terrains communaux de l'impasse aux Foulons (Montvilliers) au pont de l'avenue de la Résistance (Harfleur).

L'Oudalle et la Rogerval

Commune d'Oudalle : Oudalle, sur la rive droite, le long du RD 982, à sa jonction avec le Rogeval; sur la rive droite, de sa jonction avec le Rogeval à la buse dans la zone industrielle ; sur les deux rives, de la buse de la zone industrielle, à l'A 131. Rogerval, sur la rive gauche le long du RD 982, depuis l'amont du pont (limite du sentier naturel) à sa jonction avec l'Oudalle.

La Rouelles

Commune d'Harfleur : sur les 2 rives à la sortie des bassins d'orage jusqu'à sa jonction avec la Lézarde.

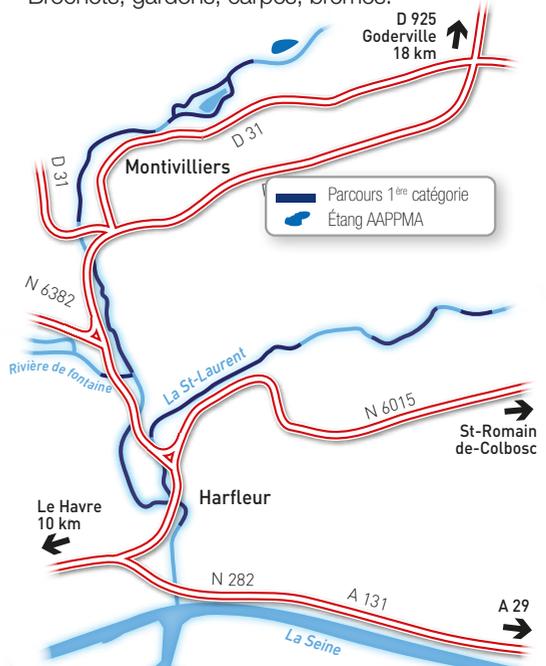
PEUPEMENT PISCICOLE

La Lézarde, la St-Laurent, l'Oudalle

Truites fario et truites arc-en-ciel.

Étangs de la Payennière

Brochets, gardons, carpes, brèmes.



DÉPOSITAIRES DE CARTE

Bazar Debris. 11 rue Léon Gambetta, 76290 Montvilliers

Déathlon CC Grand Havre, 76290 Montvilliers

et sur





C'est une AAPPMA de l'ouest du département. Elle propose un parcours en 1^{ère} catégorie sur la rivière Lillebonne de cette même ville jusqu'à la confluence avec la Seine au pont de Tancarville. Truites fario et truites arc-en-ciel sont présentes ainsi que quelques carpes.

En outre, l'AAPPMA de Lillebonne dispose de 3 étangs dont un réservé à la pêche à la truite, les deux autres présentant des populations de poissons blancs et carnassiers. Différents concours, truites, coup, anglaise sont organisés. Elle a mis en place un Atelier Pêche Nature afin d'initier les enfants à la pêche et à la protection de l'environnement.

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

La rivière des Aulnes

Du Becquet au centre ville de Lillebonne.

La rivière la Vallée (Lillebonne)

Du stade Leclerc au centre ville de Lillebonne.

Parcours sur les rivières du domaine public

Radicâtel, Tancarville et Sodés.

Étangs

Parc des Aulnes à Lillebonne (1 étang à truites arc-en-ciel- et deux étangs aux blancs).

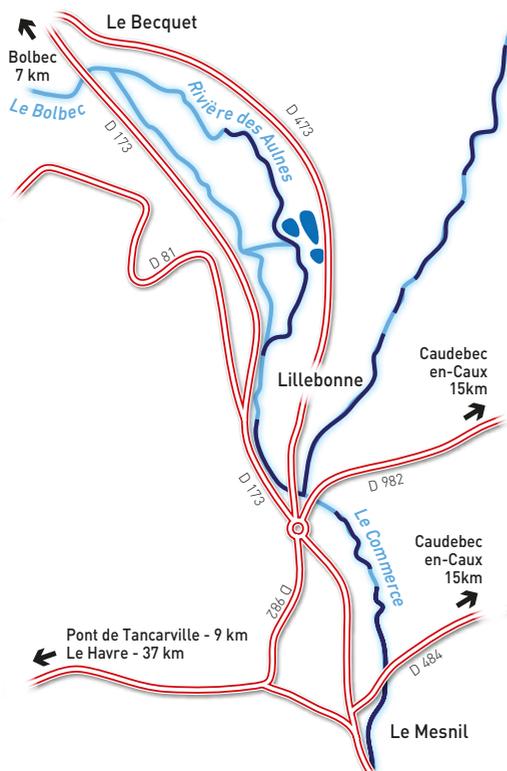
PEUPLEMENT PISCICOLE

La rivière des Aulnes, La rivière la Vallée

Truites fario, truites arc-en-ciel.

Étangs

Truites arc-en-ciel, gardons, brèmes, carpes, sandres...



Parcours 1^{ère} catégorie
 Étang AAPPMA

DÉPOSITAIRES DE CARTE

Permanence pour vente de cartes de pêche à la Maison des Pêcheurs au Parc des Aulnes tous les samedis matin de 10 h à 12 h et les mercredis de 17 h à 19 h. Tél. : 02 35 39 88 61

et sur





Longroy



13 rue de la Haye - 76340 GUERVILLE • Président : Michel SAINTYVES - Tél. : 02 32 97 02 81

C'est une AAPPMA du nord du département. Elle propose en 1^{ère} catégorie un superbe parcours sur la Bresle. Celui-ci est peuplé de truites fario et aussi de truites de mer, notamment sur les pools de fin de parcours. Par ailleurs, le parcours est facile d'accès car longé par un chemin carrossable et se prête très bien à la pêche à la mouche. En 2^{ème} catégorie, l'AAPPMA dispose d'un étang communal de 27 ha où il y a des poissons blancs et des carnassiers mais également de belles écrevisses.



PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

La Bresle

Entre Longroy et le Lieu Dieu, 1,6 km.

Étangs

Les étangs du Grand Marais et du Prés du Grand Selve à Gamaches.

PEUPELEMENT PISCICOLE

La Bresle

Truites fario, truites de mer.

Étangs

Carpes, brochets...

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de la truite de mer

Pêche de la carpe

A toute heure dans les étangs du Grand Marais et du Prés du Grand Selve.



DÉPOSITAIRE DE CARTE

Voir avec l'AAPPMA

et sur



— Parcours 1^{ère} catégorie
■ Étang AAPPMA

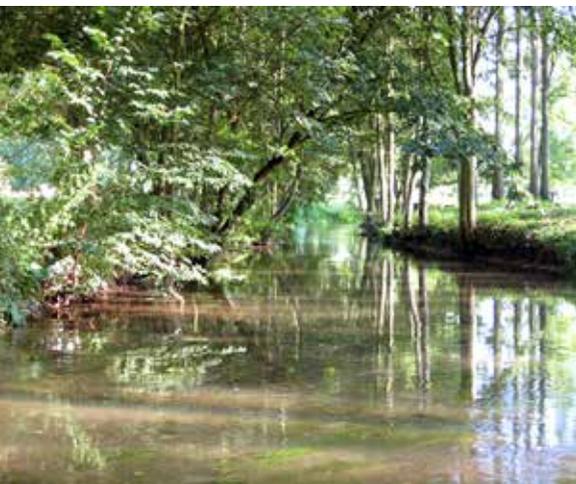


Monchaux-Ansennes



17 route de St-Étienne, 80220 Ansennes • Courriel : aappma_monchaux-ansennes@orange.fr Président : Dany LEJEUNE - Tél. : 06 74 19 69 70

C'est une AAPPMA du nord du département. Elle propose en 1^{ère} catégorie un parcours sur la Bresle à Monthières dans un cadre particulièrement verdoyant. Ce parcours sur la Bresle est peuplé de truites fario et aussi de truites de mer et de saumons. En 2^{ème} catégorie l'AAPPMA dispose de 2 étangs près du village de l'Épinoy, dont un fréquenté par les amateurs de pêche à la truite arc-en-ciel. L'autre est riche en poissons blancs et carnassiers et est ouvert à la pêche de nuit de la carpe.



PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

La Bresle

Parcours situé au cœur du marais de Monthières, à l'intérieur de la peupleraie.

Étangs

2 étangs à L'Épinoy de 3 ha, à l'entrée de Gamaches.

PEUPELEMENT PISCICOLE

La Bresle

Truites de mer, truites fario.

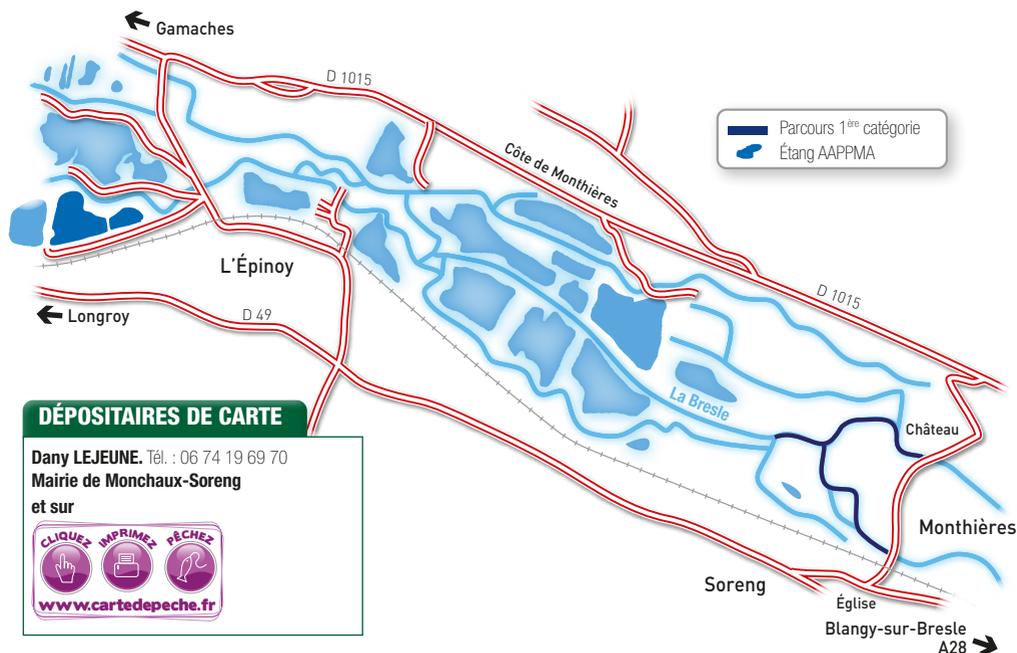
Étangs

Le premier est réservé à la truite arc-en-ciel le deuxième regorge de poissons blancs.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de la carpe de nuit

À l'étang de l'Épinoy à Monchaux-Soreng





Cette AAPPMA est située sur la Béthune sur sa partie amont. Ce fleuve est en 1^{ère} catégorie et possède une belle population de truites et de salmonidés migrateurs. Elle a également mis en place un Atelier Pêche Nature au sein duquel elle forme de jeunes pêcheurs.



PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

La Béthune

Bouelles : chemin du Frai Agneau sur 960 m.

Neufchâtel-en-Bray : Moulin Gobin sur 510 m.
Promenade Guy Raynaud sur 2 400 m.
Rue de Sainte-Claire sur 400 m.

Saint-Martin-l'Hortier : sur 350 m.

Hameau de Maintru : commune de Osmoy-Saint-Valéry sur 575 m (parcours classé salmonidés migrateurs).

Saint-Vaast-d'Équieville : chemin des Près sur 870 m (parcours classé salmonidés migrateurs).

L'Eaulne

Clais : 300 m et 1 400 m.

Étang

Plan d'eau les Aulnes : 7, avenue des Canadiens, 76270 Neufchâtel-en-Bray.

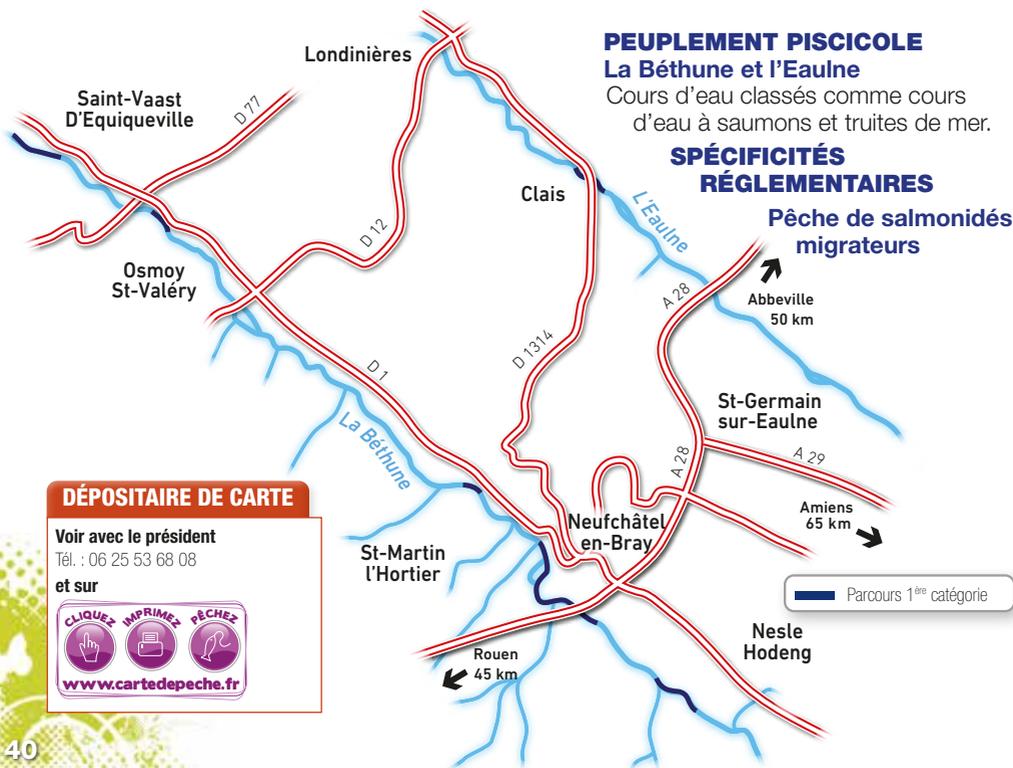
PEUPEMENT PISCICOLE

La Béthune et l'Eaulne

Cours d'eau classés comme cours d'eau à saumons et truites de mer.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de salmonidés migrateurs



DÉPOSITAIRE DE CARTE

Voir avec le président

Tél. : 06 25 53 68 08

et sur





Pêcheur Eaulnais



26, route de la Vallée 76270, S^e Beuve en Rivière • Président : Jérémie GODARD
Tél. : 07 89 06 48 83 (après 18h) - Courriel : jeremie-godard@orange.fr

Cette AAPPMA est située à 70 km de Rouen, 35 km de Dieppe, 30 km d'Eu et 15 km de Neufchâtel-en-Bray. Elle vous offre deux possibilités : environ 5 km de berges sur l'Eaulne en 1^{ère} catégorie et un étang de 4 ha peuplé de nombreux poissons blancs, de beaux carnassiers et de belles carpes.

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

L'Eaulne

Les parcours sont situés entre Clais et Boissay

Étang

Étang de Béthencourt situé à Londinières.

PEUPELEMENT PISCICOLE

L'Eaulne

Truites fario.

Étang

Carpes, brochets...

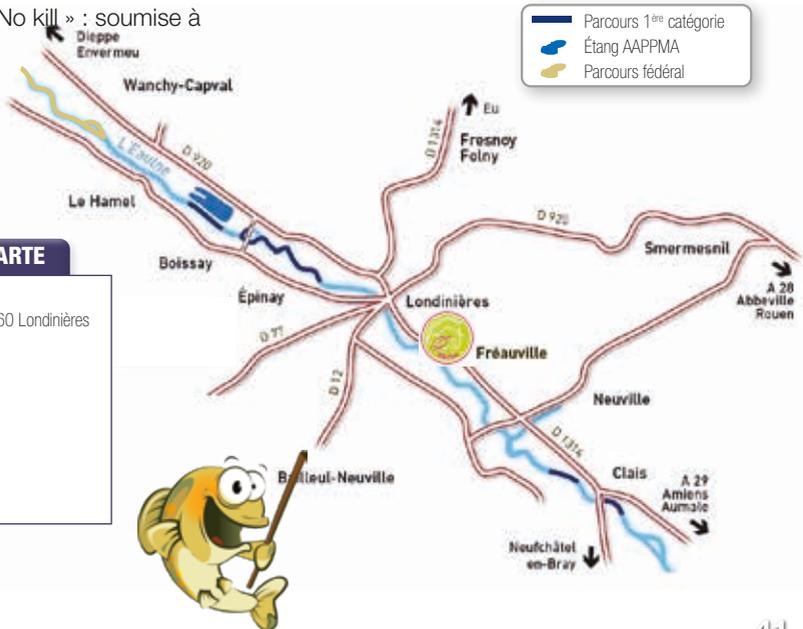
SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de la carpe

Avant toute pêche, lire le règlement affiché sur le panneau à l'entrée de l'étang ou en faire la demande par téléphone auprès de Jérémie Godard : 07 89 06 48 83
Laurent Caménisch : 06 11 60 72 32

Pêche de jour : autorisée sur 6 postes bien définis 2 cannes autorisées par poste

Pêche de nuit en « No kill » : soumise à autorisation annuelle



DÉPOSITAIRES DE CARTE

Place au Terroirs

Place du Général de Gaulle, 76660 Londinières
Tél. 06 03 16 13 62

et sur





Pêcheur Saint-Saennais



44 Grande Rue, 60240 Serans • Président : Frank ARTU - Tél. : 03 44 49 02 67 (dom.) - Port. : 07 69 86 44 71

Cette AAPPMA est située à 5 km des sources de la Varenne, rivière de 1^{ère} catégorie. L'effacement de la chute de St Martinet à l'aval de nos parcours a permis d'augmenter la vitesse du courant et de réduire la largeur excessif de la Varenne. Ainsi la rivière est redevenue un cours d'eau typique d'une rivière de 1^{ère} catégorie où les truites aiment se dissimuler.

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

La Varenne

À Saint-Saëns :

Du terrain de tennis zone des Aulnais, jusqu'au passage à gué du lieu Roville, soit 1 900 m de berges. De la limite des jardins familiaux au pont avenue Emmanuel Briand, 400 m de berges dont 200 m en parcours mouche. De la rue Dillard jusqu'au pont de l'entrée des Aulnais (à partir du 1er juillet). Voir informations complémentaires sur le panneau zone des Aulnais.



DÉPOSITAIRE DE CARTE

Gamm Vert Buchy

ZONE DES CATELIERS, 76750 Buchy,
Tél. : 02 35 34 43 49

Bar Le Saint-Saens

13 rue Félix Faure, SAINT-SAENS,
Tél. : 06 30 84 30 60

et sur



Parcours 1^{ère} catégorie

PEUPELEMENT PISCICOLE

La Varenne

Truites fario, anguilles.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche à la mouche

Pêche interdite le vendredi. Pêche interdite à la cuiller, rapalla etc...

Parcours réservé zi des Aulnais à la mouche le mardi, mercredi et jeudi. 1 truite par jour.

Limitation des prises à 2 truites après le week-end de l'ouverture.



Truite Brayonne



13 résidence du Val Bourry, 76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY • Président : Gérard CHARBONNIER - Tél. 07 69 72 00 34

Cette AAPPMA vous propose des parcours situés sur l'Epte (5 km) en 1^{ère} catégorie. Ces deux rivières sont peuplées de truites fario. Elle met aussi à votre disposition des étangs de 2^{ème} catégorie, dit de « L'Épinay » et également 4 ha sur les étangs de L'Andelle à Forges-les-Eaux. Il est possible de faire de belles pêches de poissons blancs et également de carnassiers notamment du brochet bénéficiant d'une gestion piscicole particulière.

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

À Forges-les-Eaux

5 km sur l'Epte

À Saint-Saire

450 m sur la Béthune

Étangs

10 000 m² sur l'étang de l'Épinay et 4 ha d'étangs sur l'Andelle à Forges-les-Eaux, face au casino de Forges à la sortie de Forges-les-Eaux.

PEUPELEMENT PISCICOLE

L'Epte

Truites fario.

Étangs

Carpes, brochets, rotengles, tanches, brèmes, goujons...



DÉPOSITAIRES DE CARTE

Office du Tourisme

Rue Albert Bochet 76440 Forges-les-Eaux

Tél. : 02 35 90 52 10

Gamm Vert Buchy

ZONE DES CATELIERS, 76750 Buchy,

Tél. : 02 35 34 43 49

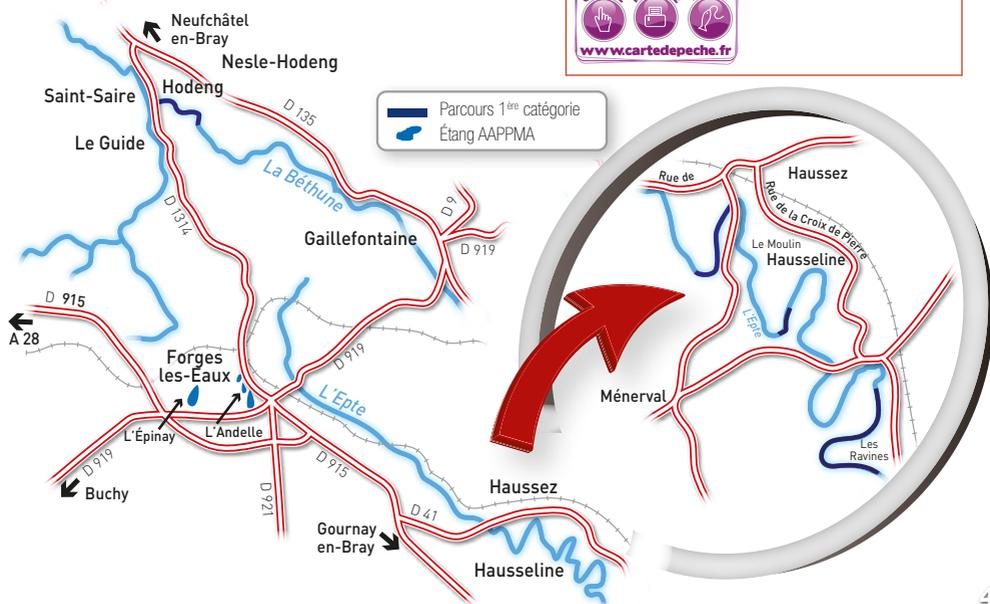
et sur



SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de la carpe

Autorisée à toute heure dans les étangs de l'Épinay. Dates selon calendrier sur l'Andelle.





Truite Cauchoise



Président : Pascal LAURENT - Tél. : 07 86 96 59 04, - Siège social : 1 impasse de l'Orée du Bois 76280 Fongueuseumare
Courriel : latruitecauchoise@gmail.com • Site : www.latruitecauchoise.fr

L'AAPPMA « La Truite Cauchoise » est une association de pêche créée en 1950, elle contribue activement à la protection du milieu halieutique, elle a pour objectif d'assurer la pérennité de l'espèce autochtone la truite « Fario » et permettre aux générations futures de pouvoir continuer de pratiquer la pêche de loisir.

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

L'AAPPMA « La Truite Cauchoise » vous propose 23 parcours de pêche sur une longueur totale d'environ 10 Kms répartis sur 2 rivières « La Valmont » et « La Ganzeville ».

Les 23 parcours de pêche sur les 2 rivières se décomposent en 13 parcours « Toutes-Pêches » environ 5,4 Kms, 4 parcours « Toutes-Pêches - No-Kill » environ 1 Km et 6 parcours « Pêche Mouche » environ 3,4 Kms.

PARCOURS EN 2^{ème} CATÉGORIE

Notre AAPPMA vous propose aussi 5 étangs « Le Nid de Verdier », « L'Épinay », « Le Petit Épinay », « Le Bois du Goulet » et « L'Étang de Valmont » sur une surface totale d'environ 7,9 hectares. La pêche à la carpe de nuit ou en batterie est autorisée avec l'option « carpe » et uniquement sur réservation aux étangs « Le Nid de Verdier » 5 postes et « L'Épinay » 4 postes. L'étang « Le Petit Épinay » est réservé à la pêche à la truite « Arc en ciel » avec les mêmes dates d'ouverture et de fermeture que la pêche en rivière de 1^{ère} catégorie et les 3 autres étangs sont prévus pour la pêche à la carpe, au brochet, à la perche, à la brème et au gardon. « L'étang de Valmont » est ouvert de début Octobre à fin Mars, il est réservé à la pêche à la mouche en prenant une option disponible à l'AAPPMA « La Truite Cauchoise ».

PEUPELEMENT PISCICOLE

Dans les deux rivières : Truites « Fario » et « Truites de mer » .

Dans les étangs : Truites « Arc en Ciel », Brochets, Carpes, Perches, Brèmes, Tanches et Gardons.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Tous les plans des parcours de pêche en rivière et des étangs et les 2 règlements intérieurs ont été révisés et complétés en 2020

pour donner plus de clarté et d'informations aux adhérents de notre AAPPMA et des AAPPMA réciprocaires, ils sont consultables sur notre site internet www.latruitecauchoise.fr

Pour les truites « Fario » la maille est à 25 cm et le nombre de prises est limité à 3 par jour et par pêcheur. La pêche dans nos deux rivières est autorisée tous les jours sur les parcours « Mouche » et sur les parcours « Toutes-Pêches - No-Kill » elle est interdite le Vendredi sur les parcours « Toutes-Pêches » .

DÉPOSITAIRE DE CARTE

Office Intercommunal de Tourisme de Fécamp

Quai Sadi-Carnot, 76000 Fécamp.

Tél. : 02 35 28 51 01

Courriel : info@fecamptourisme.com

Site : www.fecamptourisme.com

et sur





Truite Gournaisienne



7 rue Jean Moulin, 76220 Gournay-en-Bray

Sur Facebook : AAPPMA la Truite Gournaisienne - Courriel : truite.gournaisienne@wanadoo.fr

Président : Fabrice ALEXANDRE - Tél. : 02 35 90 32 42 (dom.) 06 71 33 81 08 (port.)

Cette AAPPMA du nord-est du département est axée sur la 1^{ère} catégorie. Elle propose un parcours de pêche en 1^{ère} catégorie piscicole d'environ 4,5 km sur la rivière Epte en pleine nature et au milieu des herbages. Le stationnement des véhicules se fait sur le parking du supermarché « Auchan » route Neuve, 76220 Ferrières-en-Bray et le parcours est accessible à pied. Elle a mis en place un parcours découverte pour faciliter la pêche des enfants de moins de 12 ans.



PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

Gournay-en-Bray

Section AM. n°139 et AN n°31.

Ferrières-en-Bray

Section AW n°70, 71, 72, 74, 88, 91, 200 et section AW n°76, rive gauche. Accès rue de Ferrières à Gournay-en-Bray.

PEUPELEMENT PISCICOLE

L'Epte

Truites fario, truites arc-en-ciel.





Truite Yerroise



16 rue des Pâtures, 76340 Réalcamp • Site : <http://ltyr.free.fr/index.php?page=accueil.html>
Président : Christian CABIN - Tél. : 02.35.93.89.41 (dom.) - Courriel : christian.cabin@wanadoo.fr

Cette AAPPMA du nord du département est axée sur la 1^{ère} catégorie. Elle vous propose 10 parcours sur 8 km de berges sur la rivière de L'Yères. Nichée au creux d'une ravissante vallée très verdoyante, juste sous la haute forêt d'Eu, à environ une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Blangy-sur-Bresle. Avec des fonds caillouteux et une végétation aquatique de qualité, L'Yères est le type même de la rivière à truites fario dont la population autochtone est assez dense. Si elle n'est pas une rivière à poisson trophée, elle contient en revanche une densité intéressante de beaux sujets dont certains spécimens atteignent les 30 voire 35 cm. Un véritable paradis pour les amateurs de « pêche authentique », elle alterne des courants rapides, surtout sur le haut de la rivière avec des zones plus lentes situées dans les méandres de sa partie médiane et avale en particulier à Grandcourt au lieu-dit La Baronnie. La Baronnie est un parcours intéressant à la mouche par sa longueur (3km).



PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

L'Yères

- Parcours 1 :** Le pont d'Aulnoy
- Parcours 2 :** Le Marais d'Aulnoy
- Parcours 3 et 4 :** Béthencourt
- Parcours 5 :** Pierrepont
- Parcours 6 :** La Baronnie à Grandcourt
- Parcours 7 :** Cuverville-sur-Yères
- Parcours 8 et 9 :** Touffreville-sur-Eu
- Parcours 10 :** Criel-sur-Mer

PEUPEMENT PISCICOLE

L'Yères

Rivière classée comme cours d'eau à truites de mer.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche à la mouche mais aussi autres modes de pêches.



Parcours 1^{ère} catégorie

DÉPOSITAIRE DE CARTE

GUILBERT Marie-France
25 place Maréchal Leclerc - 76660 Grancourt
Tél. : 02 35 94 79 38

et sur





**Electricité
Prudence**
Gardons nos distances

Pêchez ces conseils sans modération !

Vous pratiquez la pêche ? Votre canne à pêche est en fibre de carbone ou vous utilisez une ligne de grande longueur ? Ces conseils vous concernent :

- évitez de pêcher près des lignes électriques,
- tenez votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique,
- soyez vigilants aux panneaux d'informations indiquant les zones à risque,
- renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.



Pour toute information complémentaire,
consultez electricite-prudence.fr
ou rendez-vous sur enedis.fr et rte-france.com

ENedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU



Ouverture BROCHET

Toutes catégories

Samedi 27 avril

PARTAGEONS
LA

*Pêche
à l'attitude*

Rendez-vous sur
cartedepeche.fr

IL Y A UN PÊCHEUR DANS CHAQUE BROSSE À PÊCHE
**GÉNÉRATION
PÊCHE**
TU M'AS COMPTÉ DANS LA LISTE DES PÊCHEURS À GÉNÉRATION 10

POUR VOS REPEUPEMENTS, PENSEZ À ...



La pisciculture fédérale de Sainte-Gertrude, qui bénéficie d'une notoriété certaine auprès des associations de pêche agréées, est ouverte à tous les adhérents titulaires d'une carte de pêche délivrée dans le département.

Le niveau constant de satisfaction de la clientèle, depuis plusieurs décennies, témoigne du savoir-faire et de la qualité des produits commercialisés.

Amis pêcheurs, n'hésitez pas à nous consulter pour vous informer des modalités applicables à la cession de nos produits de repeuplement.

Deux espèces de salmonidés (truites fario et truites arc-en-ciel) sont actuellement élevées sur le site depuis la fécondation jusqu'au stade adulte à partir d'un stock de reproducteurs sélectionnés.



CONTACTS :

Pisciculture fédérale de Sainte-Gertrude
76490 Maulévrier-Sainte-Gertrude
Tél. : 02 35 96 23 64 - Fax : 02 35 96 15 88
E.mail : fede-depart-peche-pisciculture@orange.fr

Fédération de Seine-Maritime
pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique
11 cours Clemenceau, 76100 Rouen
Tél. : 02 35 62 01 55